DÉPARTEMENT DU GARD

Communauté de Communes du Pays Viganais

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE MONTDARDIER ET SUR LA PRÉSERVATION D'ÉLÉMENTS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE AU SENS DE L'ARTICLE L 111-22 DU CODE DE L'URBANISME

TITRE 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

ANNEXES

ANNEXE 1

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE
10

DE LA COMMUNE DE MONTDARDIER

NOMBRE DE MEMBRES
ONT PRIS PART
A LA DELIBERATION
6

L'an deux mil six

et le 22 février à 20H le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARRIERE Daniel, Maire

- Présents: Daniel CARRIERE, REDON Yves, JOURDAN Pierre, VIRELY Françoise, Jean CALVAS, Gérard BRESSON
- Absents: CARON Bruno, CLAUSE Annie, VELLAS Jean-René, VIRELY Jacques

OBJET: Carte communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) n° 2000/1208 du 13 décembre 2000, entrée en vigueur le 1er avril 2001 et la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003 modifient le Code de l'Urbanisme et les procédures d'élaboration ou de révision des cartes communales.
Il précise que cette carte communale délimitera des zones constructibles et des zones inconstructibles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
- Décide d'élaborer une carte communale sur l'ensemble du territoire communal,
- De lancer une consultation de bureau d'études, en vue de l'élaborer
- Sollicite de l'Etat, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme, une dotation générale décentralisée (DGD) pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration d'une carte communale.
- Autorise le Maire à signer tout contrat avenant ou marché de prestation intellectuelles ou de services, nécessaires à l'élaboration de la carte communale.

Fait à Montdardier,
Le Maire,

ANNEXE 2

REPUBLIQUE FRANçAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTDARDIER

Nombre de membres
En exercice : 10

Nombre de membres qui
Ont pris part à la délibération : 7

L'an deux mil treize et le 4 septembre à 18h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Carrière Daniel, Maire.

Présents : Daniel Carrière, Philippe Virely, Bruno Caron, Robert Nouailletas, Thierry Redon, Didier Garcia, Gérard Bresson
Absents excusés : Catherine Poinsot, Thierry Mamalet, Thierry Bresson,

Objet : Carte communale :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de carte communale inachevé. Ce dossier a trainé et l'architecte en charge n'a pas répondu à notre demande de poursuite pourtant nécessaire et indispensable pour le développement de la commune.

Le Maire s'est rapproché d'un autre bureau d'études qui accepterait de terminer cette carte communale.

Il présente une convention avec Madame CHIBAUDEL, Urbaniste à Montpellier, assistée de ATDX (bureau études et de Conseil pour les cartes et de Jérôme BERQUET pour la partie juridique) pour un montant total de 12 075€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, est d'accord pour continuer cette carte communale et autorise le Maire à signer avec Madame CHIBAUDEL la convention d'engagement de ce dossier.

Fait et délibéré à Montdardier,
Le Maire,

ACTE ADMINISTRATIF
DEPOSE LE
13 SEP. 2013
SOUS-PREFECTURE
DU VIGAN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

ANNEXE 3

Plan de situation du village de Montdardier

Le village de Montdardier autour de son château

ANNEXE 4

Prefecture du Gard

30-2017-07-10-004

ARRETE PREFECTORAL N° 2017-07-060 LES CARRIERES DE MONTDARDIER

Arrêté autorisant les carrières de Montdardier à exploiter une carrière de calcaire, une installation de traitement des matériaux extraits ainsi qu'une station de transit de produits minéraux et de déchets non dangereux inertes, au lieudit "Lascombes" et "Baume Tezounnières" sur le territoire de la commune de Montdardier

ANNEXE 5

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales

Bureau des procédures
environnementales
Réf. : Env/LBA-CC/2014-320
Affaire suivie par :
Claude COMBEMALE
☎ 04 66 36 43.08.
Mél : claude.combemale@gard.gouv.fr

Nîmes, le 26 MARS 2014

LR + AR

Le préfet du Gard

à

Monsieur le maire de MONTDARDIER

OBJET : Concessions de mines de zinc, plomb, argent et métaux connexes dites « concessions des Malines » et « concession d'Anjeau » situées sur les communes de Saint-Laurent-le-Minier et de Montdardier. Arrêt définitif des travaux et d'utilisation d'installations minières et de stockage. Société RECYLEX SA.

P - J. : Un arrêté préfectoral.

Dans le cadre des dispositions du code minier, la Société RECYLEX SA a procédé, le 15 octobre 2010, à la déclaration de l'existence d'une installation hydraulique de sécurité (IHS) sur les concessions dites « concessions des Malines » et « concession d'Anjeau » situées sur les communes de Saint-Laurent-le-Minier et de Montdardier.

En application, notamment, du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains modifié, j'ai l'honneur de vous notifier, ci-joint, une copie de mon arrêté de ce jour donnant acte à cette société de l'arrêt définitif des travaux et d'utilisation d'installations minières et de stockage pour les concessions dites des « Malines » et d' « Anjeau » et fixant les modalités de maintien de l'installation hydraulique nécessaire à la sécurité sur l'emprise dite des « Malines ».

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder à l'affichage de cet arrêté en mairie, pendant une durée minimale d'un mois. Un exemplaire de cet arrêté préfectoral sera conservé dans vos archives et pourra être consulté sur place par tout demandeur éventuel.

Un procès-verbal constatant l'accomplissement de ces formalités sera établi par vos soins, à l'issue de la durée de l'affichage, et me sera adressé sous le présent timbre.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

Denis OLAGNON

Copie pour information :
M le sous-préfet du VIGAN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 6

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Aménagement Territorial Cévennes
Unité Aménagement Durable Grand Ouest
Réf. : SATC/ADGO/CB
Affaire suivie par : Christophe Bonnemayre
☎ 04.66.56.45.44
Courriel : christophe.bonnemayre@gard.gouv.fr

Alès, le 12 mai 2017

Le Préfet

à

Monsieur le Maire de
MONTDARDIER

Objet : Dérogation au principe d'urbanisation limitée sur projet de carte communale en l'absence de schéma de cohérence Territorial (SCOT) couvrant le territoire communal

Réf. : Dépôt du dossier en préfecture du Gard le 30 janvier 2017

L'article L.142-4 du code de l'urbanisme fixe le principe d'urbanisation limitée en l'absence de schéma de cohérence Territorial (SCOT) couvrant le territoire communal.

Conformément à l'article L 142-5 du code de l'urbanisme, il peut être dérogé à ces dispositions avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'État après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et, le cas échéant, de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16. La dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

Vous m'avez saisi le 30 janvier 2017 en vue d'obtenir cette dérogation.

La CDPENAF a remis un premier avis le 30 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'élaboration de cette carte communale. En application de l'article R142-2 du code de l'urbanisme, cet avis tient lieu de l'avis requis au titre de la présente demande dérogation, puisqu'il porte sur les mêmes secteurs.

Contexte territorial et réglementaire

La commune de Montdardier se situe en région Languedoc-Roussillon, dans le département du Gard (30), à 75 km de la préfecture Nîmes et à 10 km de la sous-préfecture du Vigan. Le territoire communal borde par son flanc sud-est le département de l'Hérault (34), se situant à 15 km de Ganges et 60 km de la préfecture régionale, Montpellier. Positionné à

Répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces

Si le cadre de vie est attractif, la reprise démographique initiée depuis les années 1990 s'est principalement appuyée sur l'offre de services et d'équipement existants dans la commune. Dans un contexte de dépérissement de l'accès aux services en milieu rural et notamment sur le Causse, le niveau de services offerts (école et services péri-scolaires, épicerie, bureau de poste, restaurant) a su attirer de nouvelles populations et en particulier des familles.

L'action volontariste de la municipalité s'illustre par la création de l'espace multi-services, de la rénovation des locaux abritant le restaurant et de l'effort fourni pour la réouverture de la maison de retraite.

Le projet, en centrant l'urbanisation nouvelle sur le village où se superposent les fonctions, les services et les commerces, n'induit aucun déséquilibre majeur. À l'échelle du village néanmoins, il est regrettable de promouvoir le développement au « hameau des Mattes » à vocation unique d'habitat, sur un site éloigné du village et de ses fonctions multiples.

Conclusion

On constate que le projet est globalement consommateur d'espace.

L'urbanisation envisagée par la commune :

- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, **à l'exception du secteur relatif au hameau des Mattes consommateur d'espace agricole ;**
- ne nuit pas à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, **à l'exception du secteur relatif au hameau des Mattes et du secteur 2**
- ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements,
- ne nuit pas particulièrement à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

En conséquence, je vous fais part de mon accord pour déroger à l'article L142-4 du code de l'urbanisme réglementant l'urbanisation limitée sur les communes non couvertes par un schéma de cohérence territoriale, pour les zones ouvertes à urbanisation délimitées du projet de carte communale de la commune de Montdardier. Il conviendra par ailleurs, de viser une augmentation de densité des constructions sur le secteur 2.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-Préfet du Vigan,

Gilles BERNARD

Copies adressées à :
- SATC/ADGO dossier
- CL/pref (mel)

ANNEXE 7

REPUBLIQUE FRANçAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTDARDIER

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 11

NOMBRE DE MEMBRES
ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION : 9

L'an deux mil seize et le 7 juin à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Carrière Daniel, Maire.

Présents : Daniel Carrière, Philippe Virely, Catherine Poinsot, Thierry Redon, Bernadette Jacquemin, Nicolas Pascal, Carmela Laurino, Gérard Bresson, Franck Millot

Absents excusés : Bruno Caron, Thierry Bresson

Procuration de Bruno Caron à Daniel Carrière

Objet : Approbation du nouveau zonage de la carte communale.

Le Maire rappelle au conseil municipal le dossier de carte communale, le résultat du travail du bureau d'études sur le village et tous les hameaux et la délibération du 23 mars.

A la suite du vote du 23 mars, le dossier a été présenté aux services de la DDTM qui a apporté un certain nombre de remarques.

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet qui tient compte des modifications et propose de le revoter.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur le nouveau projet de zonage qui sera soumis à toutes les commissions pour instruction ainsi qu'à l'enquête publique.

Fait et délibéré à Montdardier,

Le Maire,

ACTE ADMINISTRATIF
DEPOSE
10 JUIN 2016
SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

ANNEXE 8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

02/06/2017

N° E17000083 / 30

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 02/06/2017, la lettre par laquelle le Maire de MONTDARDIER demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'élaboration de la carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'article L111-22 du code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alain DE BOUARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de MONTDARDIER et à Monsieur Alain DE BOUARD.

Fait à Nîmes, le 02/06/2017

Le Vice-Président délégué,

Jean-Pierre FIRMIN

ANNEXE 9

RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 26 JUILLET 2017

--*-*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

02 – MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA CARTE COMMUNALE DE MONTDARDIER

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle que le projet de Carte Communale de la Commune de Montdardier est prêt. Il doit désormais faire l'objet d'une enquête publique conformément aux articles L. 163-5 et R. 163-4 du Code de l'Urbanisme et R. 123-8 du Code de l'Environnement.

La procédure d'enquête sera la suivante :

- Désignation du Commissaire enquêteur (Saisine du Tribunal Administratif pour désignation du Commissaire),
- Désignation du Commissaire par le Président du TA dans un délai de 15 jours et nomination d'un ou plusieurs suppléants (Article R. 123-4 du Code de l'Environnement),
- Arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête pris 15 jours au moins avant l'ouverture et après concertation avec le Commissaire enquêteur (Article L. 123-10 du Code de l'Environnement),
- Publicité de l'enquête : publication d'un avis en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans 2 journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le ou les départements concernés (Articles R. 123-11 et R. 123-12 du Code de l'Environnement, Arrêté du 24/04/2012) et affichage,
- Déroulement de l'enquête : durée d'un mois, au terme duquel le registre d'enquête est clos par le Commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour transmettre le rapport d'enquête (Articles R. 123-18 à R. 123-21 du Code de l'Environnement).

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Viganais est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale au 27 mars 2017,

VU la délibération de la Commune de Montdardier du 03 juillet 2017 approuvant la poursuite de la procédure d'élaboration et d'adoption de sa Carte Communale par la Communauté de Communes du Pays Viganais qui se substitue de plein droit à la Commune dans tous les actes et délibérations relatifs à la procédure engagée avant le 27 mars 2017,

VU la délibération prise lors de la présente séance par laquelle la Communauté de Communes du Pays Viganais approuve la poursuite de toutes les procédures engagées,

VU les articles L. 163-5 et R. 163-4 du Code de l'Urbanisme et R. 123-8 et suivants du Code de l'Environnement,

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de l'enquête publique pour la Carte Communale de Montdardier.
AUTORISE le Président à solliciter la désignation d'un Commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif et à prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette procédure.

03 – POURSUITE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle qu'un Contrat Local de Santé a été signé le 08 octobre 2015 entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle et le Conseil Départemental du Gard.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle, les Communautés de Communes du Pays Viganais et des Cévennes Gangeoises et Suménoises ont souhaité poursuivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé à l'échelle de leurs deux territoires.

ANNEXE 10

INTERCOMMUNALITE PAYS VIGANAIS 04.07.17
0 4 JUIL. 2017

REPUBLIQUE FRANçAISE
DEPARTEMENT DU GARD

Délibération du Conseil Municipal
De la Commune de Montdardier

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE MEMBRES
ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION : 8

L'an deux mil dix -sept et le 3 juillet à 18h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Carrière Daniel Maire.

Présents : Daniel Carrière, Philippe Virely, Bruno Caron, Nicolas Pascal, Franck Millot, Catherine Poinsot, Thierry Bresson, Gérard Bresson

Absent excusé : Carmela Laurino, Thierry Redon, Bernadette Jacquemin.

POURSUITE DE LA PROCEDURE D'ELABORAITON DE LA CARTE COMMUNALE PAR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, la communauté des communes qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Aussi depuis le 27/03/2017, c'est la CCPV qui est devenue compétente en matière de planification d'urbanisme.

La Commune de Montdardier ayant engagé avant cette date une procédure d'élaboration d'une carte communale, il convient de se référer aux dispositions de l'article L163-3 du Code de l'Urbanisme créé par l'ordonnance 2015-1174 du 23 septembre 2015, qui prévoient que l'établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'une carte communale, engagée avant la date du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date du transfert de la compétence.

Considérant l'état d'avancement du projet de carte communale de Montdardier,

Considérant les intérêts liés à la poursuite de cette démarche,
Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin :

D'APPROUVER la poursuite de la procédure d'élaboration et d'adoption de la carte communale de Montdardier par la Communauté des Communes du pays Viganais qui se

substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations à la procédure engagée avant le 27 mars 2017.

DE RETIER la délibération prise le 31 mai 2017, la commune n'ayant plus de fait la compétence en la matière depuis le 27/03/2017.

ACTE ADMINISTRATIF
DEPOSE
04 JUIL. 2017
SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

MAIRIE DE MONTGAILLARD
(Gard)

ANNEXE 11

PAYS Viganais cévennes

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS VIGANAIS

Monsieur Roland CANAYER
Président de la Communauté de Communes
Président du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard
1er Vice-président du Parc National des Cévennes
Maire de Molières-Cavaillac

Pôle Urbanisme ADS
N/Réf : 017CCURBA006/FV/DF
Objet : Enquête publique Carte Communale MONTDARDIER
Demande de nomination d'un commissaire enquêteur

Affaire suivie par Françoise VOLPILIERE
Tel : 04.99.54.27.38
f.volpiliere@cc-paysviganais.fr

Monsieur le Président
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
16 Avenue Feuchères
CS 88010
30941 NIMES Cedex 09

Le Vigan, le 27 juillet 2017

Monsieur le Président,

La Commune de Montdardier a finalisé la procédure d'élaboration de sa carte communale. Cette dernière doit désormais faire l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L 163-5 et R 163-4 du Code de l'Urbanisme et R 123-8 du Code de l'Environnement.

Considérant que la communauté des communes du Pays Viganais est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 27 mars 2017.

Vu la délibération de la Commune de Montdardier du 03 juillet 2017 approuvant la poursuite de la procédure d'élaboration et d'adoption de sa carte communale par la Communauté des Communes du pays Viganais qui se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations à la procédure engagée avant le 27 mars 2017.

Vu la délibération ci-jointe du 26 juillet 2017 par laquelle la Communauté des Communes du Pays Viganais approuve la poursuite de toutes les procédures engagées,

Vu les articles l'article L 163-5 et R 163-4 du Code de l'Urbanisme et R 123-8 et suivants du Code de l'Environnement, je sollicite de votre bienveillance, la désignation d'un commissaire enquêteur pour ce dossier.

Contact peut être pris auprès de mes services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Roland CANAYER

CDC DU PAYS VIGANAIS EN CEVENNES MERIDIONALES
Siège social : Maison de l'intercommunalité (GARD)

Copie pour information transmise à :
Monsieur le Maire de MONTDARDIER

Pièce Jointe : Délibération de la CCPV du 26 juillet 2017

ANNEXE 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

05/09/2017

N° E17000117 / 30

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 31/07/2017, la lettre par laquelle la Communauté de Communes du Pays Viganais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'élaboration de la carte communale de MONTARDIER ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alain DE BOUARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Communauté de Communes du Pays Viganais et à Monsieur Alain DE BOUARD.

Fait à Nîmes, le 05/09/2017

Le Vice-Président délégué,

Jean-Pierre FIRMIN

ANNEXE 13

PAYS Viganais cévennes

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS VIGANAIS

Monsieur Roland CANAYER
Président de la Communauté de Communes
Président du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard
1er Vice-président du Parc National des Cévennes
Maire de Molières-Cavaillac

Pôle Urbanisme ADS
N/Réf : 017CCURBA014/FV/DF
Objet : Enquête publique Carte Communale MONTDARDIER
Demande de nomination d'un commissaire enquêteur
Rectificatif

Affaire suivie par Françoise VOLPILIERE
Tel : 04.99.54.27.38
f.volpiliere@cc-paysviganais.fr

Monsieur le Président
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
16 Avenue Feuchères
CS 88010
30941 NIMES Cedex 09

Le Vigan, le 22 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par ordonnance du 05 septembre 2017 (réf : E17000117/30), vous avez désigné Monsieur Alain DE BOUARD en qualité de commissaire enquêteur suite à notre demande en vue de la réalisation de l'enquête publique sur la carte communale de Montdardier.

Nous avions omis de préciser dans cette demande qu'il s'agissait d'une enquête unique sur le **projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme.**

Aussi, afin d'éviter tout litige ultérieur sur cette procédure, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter votre ordonnance par ces mentions comme cela figurait dans l'ordonnance du 02/06/2017.

Contact peut être pris auprès de mes services.

Vous remerciant de votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

CCC DU PAYS VIGANAIS EN CEVENNES MERIDIONALES

Roland CANAYER

Copie pour information transmise à :
Monsieur le Maire de MONTDARDIER

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais,
Maison de l'intercommunalité - 30120 Le Vigan Cedex
Tél : 04 99 54 27 00 Fax : 04 99 54 27 35
Email : infos@cc-paysviganais.fr - Internet : www.cc-paysviganais.fr

ANNEXE 14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION MODIFICATIVE

DU 25/09/2017

Dossier n° : E17000117 / 30
(à rappeler dans toutes correspondances)

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 31/07/2017, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder, sur la commune de MONTDARDIER, à une enquête publique ayant pour objet :

l'élaboration de la carte communale de MONTARDIER ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

Vu la décision en date du 05/09/2017 par laquelle le vice-président du tribunal administratif de Nîmes a désigné Monsieur Alain DE BOUARD en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique ci-dessus mentionnée ;

Vu enregistrée le 25/09/2017, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais demande l'extension de la mission du commissaire enquêteur à *la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L.111-22 du code de l'urbanisme ;*

Considérant qu'il convient d'étendre la mission de Monsieur Alain DE BOUARD ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La mission de Monsieur Alain DE BOUARD, ingénieur de recherche, retraité, demeurant 35 chemin d'Aiguebelle, LIOUC (30260), commissaire enquêteur, est étendue à *la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L.111-22 du code de l'urbanisme sur la commune de MONTDARDIER.*

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Communauté de Communes du Pays Viganais et à Monsieur Alain DE BOUARD.

Fait à Nîmes, le 05/09/2017

Le Vice-président délégué,

Jean-Pierre FIRMIN

ANNEXE 15

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

République Française - Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

PAYS Viganais cévennes

Monsieur Roland CANAYER
Président de la Communauté de Communes
Maire de Molières-Cavaillac

Département du Gard
Communauté de Communes du Pays Viganais

17ARR026/FV/DF

Arrêté prescrivant l'enquête publique unique sur le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme

Le Président du Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 151-1 à 151-30 et R 151 à 153 et R 161,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46,

VU la délibération du Conseil Municipal de Montdardier, en date du 22 février 2006 prescrivant l'élaboration d'une carte communale,

VU la délibération du Conseil Municipal de Montdardier, en date du 04 septembre 2013 relançant le projet de carte communale,

VU les délibérations du Conseil Municipal de Montdardier, en date du 23 mars 2016 et du 07 juin 2016, approuvant le zonage de la carte communale,

VU l'avis de la Commission Départementale de la préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 30 juin 2016,

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 27 septembre 2016,

VU l'absence d'observation de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (Autorité Environnementale) avant le délai imparti, soit au 16 décembre 2016,

VU l'avis de la Commission départementale de la Nature des Paysages et des Sites en date du 06 mars 2017,

VU le courrier de Monsieur le Préfet du 12 mai 2017, relatif aux dérogations aux règles de constructibilité limitée,

VU l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014, la Communauté de Communes du Pays Viganais est devenue compétente en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Accusé de réception en préfecture
030-243000270-20170929-17ARR026-AR
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

VU la délibération du 03 juillet 2017, par laquelle la Commune de Montdardier approuve la poursuite par la Communauté de Communes du Pays Viganais, de la procédure d'élaboration et d'adoption de sa carte communale et à la préservation d'éléments d'intérêt paysager et écologique au titre de l'article L111-22 du code de l'urbanisme,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays Viganais en date du 26 juillet 2017, décidant de poursuivre les procédures engagées,

VU la décision de M. le Vice-président du tribunal administratif de Nîmes en date du 05 septembre 2017 complétée par la décision en date du 25 septembre 2017 désignant M. Alain DE BOUARD en qualité de commissaire enquêteur,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique : documents écrits, documents graphiques et avis précités,

ARRÊTE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Article 2 : Le projet auquel sont annexées les observations des personnes publiques associées, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Montdardier pendant 32 (trente-deux) jours consécutifs du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir les mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Durant cette période, le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique en Mairie de Montdardier, les jours et heures indiqués au paragraphe précédent.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays Viganais à l'adresse suivante : www.cc-paysviganais.fr.

Article 3 : Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la Mairie de Montdardier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante :
enquetepublique.cartecommunalemontdardier@cc-paysviganais.fr

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la Mairie de Montdardier aux jours et heures suivants :

- le 17 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 25 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 03 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 17 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures.

Accusé de réception en préfecture
030-243000270-20170929-17ARR026-AR
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête unique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Président de la Communauté des Communes du Pays Viganais et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la Communauté des Communes du Pays Viganais disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête unique, le commissaire-enquêteur transmettra au Président de l'EPCI le dossier de l'enquête unique accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du tribunal administratif de Nîmes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées à la Mairie de Montdardier et sur le site internet www.cc-paysviganais.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales.

Un exemplaire de chacun des journaux sera annexé au dossier soumis à enquête publique unique avant l'ouverture de celle-ci en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Il sera également publié sur le site internet www.cc-paysviganais.fr.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, au siège de l'EPCI et en mairie de Montdardier. Ces publicités seront certifiées par le Maire de Montdardier et le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Article 8 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Vigan,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard,
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur,
- Monsieur le Président du tribunal administratif de Nîmes.

Fait à la Maison de l'Intercommunalité,
A Le Vigan, le 29 septembre 2017

Le Président,
Roland CANAYER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS
Siège Social
LE VIGAN
Maison de l'Intercommunalité
(Gard)

Accusé de réception en préfecture
030-243000270-20170929-17ARR026-AR
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Communauté de Communes PAYS Viganais cévennes

ANNEXE 16

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de MONTDARDIER (Gard)
Enquête publique unique
Sur le projet de carte communale
De MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant
un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22
du Code de l'Urbanisme

Par arrêté en date du 29 septembre 2017, le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, par décision en date du 05 septembre 2017 complétée par décision du 25 septembre 2017, M. le Vice-président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Alain DE BOUARD en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir les mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Montdardier aux jours et heures suivants :

- le 17 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 25 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 03 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 17 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance en Mairie de Montdardier de l'ensemble des pièces du dossier. Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique en Mairie de Montdardier aux jours et heures ci-dessus. Il sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays Viganais à l'adresse suivante : www.cc-paysviganais.fr.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la Mairie de Montdardier, Rue des Écoles, 30120 Montdardier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête. Elles pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante :
enquetepublique.cartecommunalemontdardier@cc-paysviganais.fr.

En ce qui concerne ce dossier de carte communale, des informations peuvent être demandées en Mairie de Montdardier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées à la Mairie de Montdardier et sur le site internet www.cc-paysviganais.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique unique, le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations recueillies durant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation par délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais. Le projet de carte communale sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard pour approbation. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, Monsieur le Préfet est réputé avoir approuvé la carte communale.

ANNEXE 17

Publication dans la presse de l'avis d'enquête publique

OCCITANIE / SERVICES

GARD

NÎMES

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc
29 rue Jean-Reboul, 1er étage
Tél. : 04 66 27 95 95 Fax : 04 66 05 55 35
agnimes@lmarseillaise.fr
Agenda
agendalanguedoc@lamarseillaise.fr
Annonces légales du Gard
vauclusepub@lamarseillaise.fr
04 90 14 86 60

URGENCES

Commissariat de police
04 66 37 30 00
Gendarmerie
04 66 38 50 00
Pompiers
04 66 02 66 00 / 18
Hôpital Carremeau
Place du Pr R. Debré
04 66 68 68 68

SERVICES

Préfecture
2 Rue Guillemette
Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
08 20 01 11 72
Palais de Justice
Boulevard des Arènes
04 66 76 47 00
Tribunal Administratif
16 avenue Feuchères
04 66 27 37 00
Tribunal des Prud'hommes
46 Rue Porte de France
04 66 67 27 45
Nîmes Métropole
13 Rue Jean-Perrin
04 66 36 10 81
Mairie
Place de L'Hotel de ville
04 66 76 70 01
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h sauf samedi de 9h 12h
Services techniques de la ville de Nîmes
152 avenue Robert-Bompard
04 66 70 75 75
Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h sauf le vendredi de 8h à 17h.
CAF
321 rue Maurice-Schumann
08 10 25 30 10. Ouverture de 8h30 à 16h
Office de tourisme
6 rue Auguste
04 66 58 38 00
Ursaaf
77 chemin Mas de Boudan
04 66 38 72 12
Union locale CGT
1300 avenue Georges-Dayan
04 66 28 72 12
Union locale CFDT
22 rue Colbert
04 66 67 98 70
Union locale FO
5 rue Bridaine
04 66 36 67 67
Union locale FSU
36 rue de Lièvre
04 66 36 36 50
Union locale Solidaire
2 cours Nemausus
04 66 84 51 99

TRANSPORTS

Tango
04 66 38 15 40
Edgard
08 10 33 42 73
SNCF
1 Boulevard Sergent Triaire, 09 92 35 35 35

CULTURE

Pont du Gard
400 route du Pont du Gard
04 66 37 50 99
Parc des Exposition
250 avenue du Languedoc
04 66 84 90 39
Du lundi au dimanche de 10h à 19h
Théâtre de Nîmes
1 Place de la Calade
04 66 36 65 10
Salle Christian-Liger
Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h
Place Hubert-Rouger
04 66 76 74 49
Le Périscope
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
4 Rue de la Vierge
04 66 76 10 56
La Paloma
250 chemin de l'aérodrome
04 11 94 00 10
Bureau de location des Arènes de Nîmes
Rue de la violette
04 66 76 00 89
Le Prolé
20, Rue Jean-Reboul
Cinéma le Sémaphore
25 rue Porte de France
04 66 67 19 11
Cinéma Kinépolis
130 rue Michel-Debré
04 66 04 48 00
Cinéma Forum centre
3 rue Poise
04 66 67 29 94

UZÈS

URGENCES

ERDF Sécurité dépannage
08 10 33 30 30
GRDF intervention d'urgence ou odeur de gaz
08 10 43 30 30
Police municipale
04 66 03 49 40
Police intercommunale
04 66 02 09 29
Pompiers
18 ou 19
Urgences médicales
15
Centre hospitalier Le Mas Careiron
04 66 62 69 00
Gendarmerie
04 66 22 54 66
Sida info service
08 00 36 06 36

SERVICES

Mairie
04 66 03 49 40
Après 17h et le week-end contacter le
06 82 55 94 77
Générale des eaux (assainissement)
24h/24 08 11 90 05 00
Office de tourisme
Place Albert 1er
04 66 22 68 88
Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14 à 18h, le samedi de 10h à 13h. Fermeture les dimanches et jours fériés.

BEAUCAIRE

URGENCES

SOS médecin
3624
Commissariat
Chemin des Romains
17
Pharmacie de garde
3237
Pompiers
18
ERDF
08 10 33 30 30
Sécurité de dépannage de gaz
08 00 47 33 33

SERVICES

Mairie
Hôtel de Ville - place Georges-Clemenceau, BP 134
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 04 66 59 18 00 / Fax : 04 66 59 30 40
Courrier électronique :
webmestre@beaucaire.fr
Mairie annexe de la Moulinelle
Centre commercial de la Moulinelle, place du 8 mai 1945
04 66 82 21 75

CULTURE

Musée Auguste Jacquet
Place Raymond VII
04 66 59 90 07

ALÈS

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc
agales@lamarseillaise.fr

URGENCES

Hôpital
811 avenue du docteur Jean-Goubert

SERVICES

Mairie
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Tél : 04 66 56 11 00

BAGNOLS-SUR-CÈZE

URGENCES

Centre hospitalier
7 avenue Alphonse-Daudet
04 66 79 50 11
Clinique la Garaud
217 rue André-Penchenier
04 66 90 00 00
Commissariat
Rue Genth. Tél : 04 66 90 63 90
Gendarmerie nationale
435 avenue Roger-Salengro
04 66 89 00 29

SERVICES

Mairie
Place Auguste Mallet
04 66 50 50 50
Mission locale d'insertion
5 Rue des jardins du souvenir
04 66 89 09 34
Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
140 Avenue du Commando Vigan Braquet. 04 66 89 51 55

SOMMIÈRES

URGENCES

Centre hospitalier
Le Mas Careiron
04 66 80 32 70
Pompiers
Avenue Raoul-Gaussen
04 66 80 88 55
Croix Rouge
8 rue Abbé Fabre. Tél : 04 66 80 36 71
Gendarmerie
Avenue Raoul-Gaussen
04 66 80 00 29

SERVICES

Mairie
27 quai Frédéric-Gaussorgues
04 66 80 88 00
Centre des finances publiques
Rue de la Condamine. Tél : 04 66 80 00 62
Office de tourisme
27 quai Frédéric-Gaussorgues
04 66 80 90 30
Communauté de communes du Pays de Sommières
Rue de l'Armede
04 66 71 29 36

LE GRAU DU ROI

URGENCES

CHU (centre hospitalier universitaire) Nîmes
Route de Carnon
04 66 02 25 00
Gendarmerie
227 route Marines Port Camargue
04 66 82 21 15

SERVICES

Mairie
1 place Libération
04 66 73 91 22
Centre communal d'actions sociales
Allée Victor-Hugo
04 66 35 54 83
Service des eaux (SDEI)
09 route E de Mirman
08 10 36 31 63
Société nationale des sauveteurs en mer
04 66 82 96 49

SAINT-GILLES

URGENCES

Médecin de garde (week-end et jours fériés)
06 09 00 49 88
Pharmacie de garde (week-end et jours fériés)
3237
Police municipale
04 66 87 31 44
Gendarmerie nationale
04 66 87 10 00
Centre de secours
04 66 87 77 00
Centre antipoison
04 91 75 25 25

SERVICES

Mairie
2 rue Victor-Hugo
04 66 87 15 39
Trésorerie - Perception
11 rue de la Vis
04 66 87 32 82
Office du tourisme
1 place Frédéric-Mistral
04 66 87 33 75

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES
agnimes@lamarseillaise.fr
Renseignements et devis : vauclusepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.60

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de MONTDARDIER (Gard)
enquête publique unique sur le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme

Par arrêté en date du 29 septembre 2017, le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, par décision en date du 05 septembre 2017 complétée par décision du 25 septembre 2017, M. le Vice-président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Alain DE EOUARD en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir les mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Montdardier aux jours et heures suivants :
- le 17 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 25 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 03 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 17 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance en Mairie de Montdardier de l'ensemble des pièces du dossier. Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique en Mairie de Montdardier aux jours et heures ci-dessus. Il sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays Viganais à l'adresse suivante : www.cc-paysviganais.fr.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la Mairie de Montdardier, Rue des Ecoles, 30120 Montdardier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête. Elles pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante :
enquetepublique.cartecommunalemontdardier@cc-payviganais.fr.

En ce qui concerne ce dossier de carte communale, des informations peuvent être demandées en Mairie de Montdardier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées à la Mairie de Montdardier et sur le site internet www.cc-paysviganais.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique unique, le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations recueillies durant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation par délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Le projet de carte communale sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard pour approbation. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, Monsieur le Préfet est réputé avoir approuvé la carte communale. 117049

OCCITANIE

ALÈS

René Millaud n'est plus

Né en août 1944 à la Grand Combe, dans une famille très modeste, René Millaud, militant CGT et communiste, a perdu son dernier combat qu'il a mené avec pugnacité pourtant contre la maladie. *"C'est avec courage et lucidité qu'il résista pendant sept ans, sans jamais se plaindre, sans jamais rien laisser paraître ni de ses douleurs, ni de ses craintes, ni de ses doutes. À tel point que nous avions fini par croire qu'il était indestructible"*, a relaté lors de son enterrement samedi dernier son ami Alain Perrod.

Facteur bien connu d'abord en région parisienne puis à Nîmes et Alès en 1973.

Il commença ses tournées aux Prés St Jean, puis aux Promelles, fit la poussette rue d'Avéjan, et termina sa carrière à Rochebelle, où il distribuait le courrier, versait les mandats et payait les pensions pendant 30 ans, jusqu'en 1999 année de sa retraite.

De toute sa carrière de préposé à la distribution du courrier, *"Il ne fut mordu que deux fois par des chiens"* poursuivi Alain Perrod. Fidèle lecteur de *la Marseillaise* dont il vendait le dimanche plus d'une centaine d'exemplaires au porte à porte, il participait aussi activement au fonctionnement du Cercle du prolétariat d'Alès, à l'organisation et au bon déroulement des lotos, mais aussi à la vie des associations du cercle d'Alès dont il était une cheville ouvrière, la boule cerclée, le FC Prolé, et bien sûr la section. Sans oublier les fêtes de Lézan et les férias. *"Chacun porte au fond de lui comme un petit cimetière de ceux qu'il a aimé disait Romain Rolland. Aujourd'hui René vient de prendre sa place parmi ces êtres chers"*, a conclu Alain Perrod.

A sa famille, à ses amis et camarades, *la Marseillaise* présente ses sincères condoléances.

GARD/HÉRAULT

André Chassaigne (PCF) à la rencontre de la population

André Chassaigne, député communiste et président du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR) à l'Assemblée nationale est dans la région. Ce soir, à Montpellier, il présentera son livre *Et maintenant Monsieur le Président ?* lors d'un débat organisé par la Fédération héraultaise du PCF (salle Tailhades, près de l'Hôtel de région à partir de 19h30). La réunion sera suivie d'un buffet républicain.

Demain, c'est à Nîmes qu'André Chassaigne présentera le contenu de son dernier ouvrage, lors d'un déjeuner débat organisé à 11h30 au cercle de l'avenir, 25, rue Nicot à Nîmes.

● *Buffet froid : 8 euros. Réservation obligatoire pour des raisons d'organisation au 04 66 36 60 60.*

GARD

NÎMES

SERVICES

Préfecture
2 Rue Guillemette. Tél : 0820 091 172

Palais de Justice
Boulevard des Arènes. Tél : 04 66 76 47 00

Tribunal Administratif
16 avenue Feuchères. Tél : 04 66 27 37 00

Tribunal des Prud'hommes
46 Rue Porte de France. Tél : 04 66 67 27 45

Nîmes Métropole
13 Rue Jean Perrin. Tél : 04 66 36 10 81

Mairie
Place de L'Hotel de ville. Tél : 04 66 36 30 01

Services techniques de la ville de Nîmes
132 av Robert Bompard. Tél : 04 66 70 75 75

UZÈS

SERVICES

Mairie
04 66 03 48 48

Après 17h et le week-end contacter le 08 92 55 84 77

Office de tourisme
Place Albert 1er. Tél : 04 66 22 60 88

BEAUCAIRE

SERVICES

Mairie
Place Georges-Clemenceau, BP 131
04 66 59 10 06 webmestre@beaucaire.fr

Mairie annexe de la Moulinelle
Centre commercial de la Moulinelle, place du 8 mai 1945. Tél : 04 66 68 23 75

ALÈS

SERVICES

Mairie
11 Rue Michelet. Tél : 04 66 56 11 00

BAGNOLS-SUR-CÈZE

SERVICES

Mairie
Place Auguste Maillet. Tél : 04 66 50 50 50

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
140 Avenue du Commandeur Vigan Braquet
Tél : 04 66 89 51 55

LE GRAU DU ROI

SERVICES

Mairie
1 place Libération
04 66 73 94 22

Centre communal d'actions sociales
Allée Victor-Hugo. Tél : 04 66 35 51 83

SOMMIÈRES

SERVICES

Mairie
27 quai Frédéric-Gaussorgues
04 66 80 83 00

Communauté de communes
Rue de l'Arnede
04 66 71 29 36

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES
agnimes@lamarseillaise.fr
Renseignements et devis : vauclusepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.88.60

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de MONTDARDIER (Gard)
enquête publique unique sur le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme

Par arrêté en date du 29 septembre 2017, le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, par décision en date du 05 septembre 2017 complétée par décision du 25 septembre 2017, M. le Vice-président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Alain DE BOUARD en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir les mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Montdardier aux jours et heures suivants :
- le 17 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 25 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 03 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 17 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance en Mairie de Montdardier de l'ensemble des pièces du dossier. Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique en Mairie de Montdardier aux jours et heures ci-dessus. Il sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays Viganais à l'adresse suivante : www.cc-paysviganais.fr.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la Mairie de Montdardier, Rue des Ecoles, 30120 Montdardier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête. Elles pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante :
enquetepublique.cartecommunalemontdardier@cc-paysviganais.fr.

En ce qui concerne ce dossier de carte communale, des informations peuvent être demandées en Mairie de Montdardier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées à la Mairie de Montdardier et sur le site internet www.cc-paysviganais.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique unique, le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations recueillies durant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation par délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Le projet de carte communale sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard pour approbation. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, Monsieur le Préfet est réputé avoir approuvé la carte communale. 117049

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU GARD

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE de POUZILHAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2017, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation présentée par M. Olivier ROBERT, agissant en qualité de président de la société ROBERT TRAVAUX PUBLICS, dont le siège social est fixé à VERFEUIL (30630) au 346 rue de la République, en vue d'être autorisé à exploiter une carrière de calcaire, une installation de traitement des matériaux et une station de transit de matériaux (renouvellement et extension) sur le territoire de la commune de POUZILHAC, au lieu-dit "Causslère et Pérède", parcelles cadastrales, section D, n°s 139pp, 143pp, 144pp, 145 et 146pp (pp : pour partie).

La demande porte sur une superficie totale de 12 ha 03 a 33 ca. La production maximale annuelle sollicitée est de 350.000 tonnes par an, pour une durée d'exploitation de 15 ans.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1, 2515-1a, 2517-1.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Olivier ROBERT, président de la société ROBERT TRAVAUX PUBLICS, au 04.66.72.90.43.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact, l'étude de dangers, sont consultables sur le site Internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

Pendant une période d'au moins 30 jours, du lundi 6 novembre au vendredi 8 décembre 2017 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposés en mairie de Pouzilhac, pour être tenus à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 a 12 h.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de POUZILHAC, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante :
pref-environnement@gard.gouv.fr, du lundi 6 novembre 2017, 9h00 au vendredi 8 décembre 2017, 17h00.

Un accès gratuit au dossier sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Monsieur Michel ANASTASY, cadre administratif en management, en retraite, désigné commissaire enquêteur par le vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes, recevra les observations écrites et orales des intéressés à la mairie de POUZILHAC, les :
- lundi 6 novembre 2017 de 9h à 12h
- mardi 14 novembre 2017 de 14 h à 17 h
- mercredi 22 novembre 2017 de 9h à 12h
- jeudi 30 novembre 2017 de 9h à 12h
- vendredi 8 décembre 2017 de 14 h à 17 h

Le présent avis sera affiché en mairies de Pouzilhac, Valliguières, Connaux, Gaujac, La Capelle et Masmolène, Saint Paul Les Fonts et Saint Victor La Coste. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Pouzilhac, à la préfecture du Gard - direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, ainsi que sur le site Internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr), du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus. 117092

ANNONCES MIDILIBRE-ANNONCES.COM

midilibre.fr
dimanche 1 octobre 2017

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Commercial / Marketing / Vente

Chef de publicité, rejoignez-nous !

(h/f) Poste basé à Montpellier

Vos missions

- Développer votre portefeuille de clients professionnels, fidéliser ceux existants en instaurant une relation de confiance avec les annonceurs, prospecter activement par une action de terrain intensive et efficace,
- Valoriser les projets des créatifs de l'agence auprès des annonceurs et répondre aux appels d'offres de clients à potentiel,
- Avoir une mission de conseil afin d'aider votre client à affiner et formaliser ses besoins,
- Rédiger le plan de communication (objectifs, stratégie et moyens du projet),
- Conduire le projet jusqu'à son terme en interface avec les équipes de création et de production,
- Assurer une veille permanente de la concurrence.

Votre profil

De formation supérieure, vous avez une expérience en entreprise ou en agence de communication d'au moins deux ans. Capable de défendre la stratégie proposée, vous êtes proactif (ve), organisé(e) et rigoureux (se). Vous avez un sens développé de l'écoute, du détail et savez prendre des initiatives.
Vous êtes mobile sur tout le territoire de l'Agence (ex : Languedoc-Roussillon) car vous assurerez des missions de renfort des équipes.

Merci d'adresser votre candidature à **macandidature@lagencedecomm.fr**

EMPLOI FORMATIONS

Emploi offres

Comptabilité Gestion/Finance

GENERATION CONSEIL recrute pour un secteur de VINAIGRE (HCF) UNE COMPTABLE CONFIRMÉE (1 an CDI). Sous la responsabilité du chef de service, vous travaillerez en toute autonomie sur les tâches suivantes : Saisie, suivi et lettrage. De formation DCG / DSCG acquis ou en cours, vous avez cette expérience (trésorerie, comptabilité, et gestion d'une société en cabinet. Vous possédez des qualités relationnelles et rédactionnelles. Vous êtes organisé(e), autonome, dynamique et possédez bient dimaytes DX + 1M pas serait un plus. Rémunération négocier. Merci de ...

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens

Cause départ donne sympa petit chien 1 an, stérilisé, vaccin, puce, LOF, ... (Groupe 200 € Les pré, 04 67 37 29 19

Chats

Vous cherchez un chat doux, câlin, beau, vivant, 9 ans visite sur facebook / association perdus des chats ou envoi photos. Vous a déjà un ami tout le temps ... Vous attendre ! 06 67 09 57 13

Contacts-Rencontres

Rencontres

MATHILDE Brune aux yeux verts, câline & sauvage, nouvelle dans la région, ch à faire des rencontres avec des Hommes mûrs. Me tél au 0895 07 92 07 (cmi-0,80€/mn) 241186

Sylvie Fem sex forme généreuse ch hom pour rapports sympa. 0895 ... (11 c. CPF - non surtaxe)

ADELE 36 ans, blonde sexy aimant les jeux coquins, ch partenaire pour aventure et plus si ...
Joignable au 0895 69 40 24 (cmi-0,80€/mn) 241185

Mariée, mais triste folle, elle recherche un homme pour partager ... Contact au 01 70 26 26 26. (1€ CPF - non surtaxe)

LAETITIA 28 ans
Écoute son histoire au
0895.69.11.41
Code histoire 0013

Clara Fem Sexy 45A un peu enfoncé vous propose des moments intenses ... (0,21 €/min) (1€ CPF - non surtaxe)

Ni club ni agence, 3400 nouveaux H/F avec Mt. pr rencontres sérieuses P & P sur la région. PONT RENCONTRES MAGAZINE Doc gratuite sans discuter 0600 02 66 02 n°gratuit

Clara Fem Sexy 45A un peu enfoncé vous propose des moments intenses ... (0,21 €/min) (1€ CPF - non surtaxe)

TÉLÉPHONE ROSE
05 61 07 69 69

Fis belle brûlée de 45A ch mec sans tabou ... (1€ CPF - non surtaxe)

BEA 39a, mari infidèle ch hom doux et gentil pr me consoler. Réponse au 0895 07 96 28 (aby-0,80€/mn) 78013

06 19 43 06 28. MON MARI EST ALLÉ TRAVAILLER TEMPORAIREMENT À ANDORRE (1€ CPF - non surtaxe)

Matrimonial Rencontres

Demandez gratuitement votre exposé ... Sans engagement ni mensonges ... (1€ CPF - non surtaxe)

Fi ans, vous, sérieux ... Pour la rencontre tél : 06 47 43 09 03. Tél 3615. (1€/min)

05 ans, div, relaxé, 8 enfants ... 06 76 30 29 41 (0,20€/min)

Prix abordable (GARCE à vendre dit, agréable. Belle POUPOUNE ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

Envie d'un instant de détente et de charme pour vous ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

ALES - 10e MODEL, 24 ans, forte poitrine naturelle, ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

Et ses elle est petite, et tout div. Petite coquine sensuelle ... DVD Dx 14 ... (0,20€/min)

05 ans, div, relaxé, 8 enfants ... 06 47 43 09 03. Tél 3615. (1€/min)

Je recherche un homme sérieux pour du plus, ... Tél : 06 47 43 09 03. Tél 3615. (1€/min)

fidelio
04 66 29 02 66
C'est du sérieux
fidelio-gard.fr

04 66 29 02 66
fidelio-gard.fr

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57
vieculaie orange.fr - site : yves.secula.free.fr

fidelio-gard.fr
Tél 04 66 29 02 66
C'est du sérieux!
Vous rêvez d'une belle histoire d'amour, des projets à deux ? Seriez-vous le partenaire idéal ? Fidélio est du côté depuis plus de 40 ans. Tél : 04 66 29 02 66

Voyance

PROFESSEUR SABOU
Résultats rapides Grand medium. Travail sans résultats. Célébration de mariage, travaux de ... 06.29.41.94.30

Jean Marc, astrologue, medium, magnétiseur : Problèmes divers, spécialiste ... 06 76 15 25 (0,90€/min)

GASSIM KADA, le plus grand voyant ... 06 47 44 31 (0,90€/min)

Amitiés-Sorties

Monsieur 70 ans divorcé, recherche femme pour apprendre à se connaître et sortir et amitiés. 06 33 33 54 03

Monsieur 70 ans, bien physiquement, souhaite deux rencontrer ... 06 13 69 77 52

Homme 62 ans, belles intentions, ... 06 23 47 00 14

Pris Alès (30) Philippe, 60A, 1m, 70 m, ch ami confiance p/ prendre ... 1 bis Alès 2 bd des Pyrénées 30007 Nîmes cedex 1 ...

Dame 30 ans, désire rencontrer Homme bien intentionné pour ... Alès 2 bd des Pyrénées 30007 Nîmes cedex 1 ...

Recherches de personnes

Marche POWER, ALDERTS, ... 1984 "L'ANNÉE VOYANT" ... Tél. 06 41 34 97 02 ou mail ...

Détente

Belle black LILLA sur NÎMES. Sexy, câline, forte poitrine naturelle. Pr moment agréable. Hygiène assurée. Soirées bienvenues. 7/7. 06.03.87.68.66. (777340400) 780021

Charmante brune, belle poitrine, ... 06 24 36 91 ... (1€/min)

NÎMES très belle TRANS, blonde, très sexy et coquine avec forte poitrine, très excitante ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

Nîmes, "Alexa" belle fille sulfureuse, gentille et douce vous promet un ... (0,20€/min)

NÎMES, nouvelle TRANSSEXUELLE ... 06 11 38 13 23. Du 11/09 à 23/09 (0,20€/min)

Sur NÎMES, nouvelle charmante sexy blonde, 25 ans, vous attend ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

***** NOUVEAU ***** Plusieurs Chaud (18), Pompes, dépoitrée, ... Parking assuré. Tél : 06 76 30 29 41 (0,20€/min)

Prix abordable (GARCE à vendre dit, agréable. Belle POUPOUNE ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

Envie d'un instant de détente et de charme pour vous ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

ALES - 10e MODEL, 24 ans, forte poitrine naturelle, ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

NÎMES, Lina belle femme, chaude, belle poitrine, corps bien fait, moins de 40, pour une détente ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

Nîmes - TRANS JANITA. Une belle femme blonde de 26 ans, sexy, le ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

Chic et sympa, 1.6 1m, venez, ... 06 47 43 09 03. Tél 3615. (1€/min)

fidelio-gard.fr
Tél 04 66 29 02 66
C'est du sérieux!
Vous rêvez d'une belle histoire d'amour, des projets à deux ? Seriez-vous le partenaire idéal ? Fidélio est du côté depuis plus de 40 ans. Tél : 04 66 29 02 66

Voyance

PROFESSEUR SABOU
Résultats rapides Grand medium. Travail sans résultats. Célébration de mariage, travaux de ... 06.29.41.94.30

Jean Marc, astrologue, medium, magnétiseur : Problèmes divers, spécialiste ... 06 76 15 25 (0,90€/min)

GASSIM KADA, le plus grand voyant ... 06 47 44 31 (0,90€/min)

Amitiés-Sorties

Monsieur 70 ans divorcé, recherche femme pour apprendre à se connaître et sortir et amitiés. 06 33 33 54 03

Monsieur 70 ans, bien physiquement, souhaite deux rencontrer ... 06 13 69 77 52

Homme 62 ans, belles intentions, ... 06 23 47 00 14

Pris Alès (30) Philippe, 60A, 1m, 70 m, ch ami confiance p/ prendre ... 1 bis Alès 2 bd des Pyrénées 30007 Nîmes cedex 1 ...

Dame 30 ans, désire rencontrer Homme bien intentionné pour ... Alès 2 bd des Pyrénées 30007 Nîmes cedex 1 ...

Recherches de personnes

Marche POWER, ALDERTS, ... 1984 "L'ANNÉE VOYANT" ... Tél. 06 41 34 97 02 ou mail ...

Détente

Belle black LILLA sur NÎMES. Sexy, câline, forte poitrine naturelle. Pr moment agréable. Hygiène assurée. Soirées bienvenues. 7/7. 06.03.87.68.66. (777340400) 780021

Charmante brune, belle poitrine, ... 06 24 36 91 ... (1€/min)

NÎMES très belle TRANS, blonde, très sexy et coquine avec forte poitrine, très excitante ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

Nîmes, "Alexa" belle fille sulfureuse, gentille et douce vous promet un ... (0,20€/min)

NÎMES, nouvelle TRANSSEXUELLE ... 06 11 38 13 23. Du 11/09 à 23/09 (0,20€/min)

Sur NÎMES, nouvelle charmante sexy blonde, 25 ans, vous attend ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

***** NOUVEAU ***** Plusieurs Chaud (18), Pompes, dépoitrée, ... Parking assuré. Tél : 06 76 30 29 41 (0,20€/min)

Prix abordable (GARCE à vendre dit, agréable. Belle POUPOUNE ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

Envie d'un instant de détente et de charme pour vous ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

ALES - 10e MODEL, 24 ans, forte poitrine naturelle, ... 06 05 19 63 13 (0,20€/min)

NÎMES, Lina belle femme, chaude, belle poitrine, corps bien fait, moins de 40, pour une détente ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

Nîmes - TRANS JANITA. Une belle femme blonde de 26 ans, sexy, le ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

Pas Monsieur CHRISTIAN 26 ans très bien ... 06 46 55 44 01 (0,20€/min)

"SERVA" vous propose un modèle ... Tél. 06 16 07 07 71 (0,60€/min)

Maison

Meuble, décoration et brocante

ACHÈTE
Violons 1000€
Violoncelles 3000€
Même à restaurer
SE DÉPLACE
Ne laissez pas vos violons s'éteindre
AU 07 89 42 14 85

ACHETE meubles anciens : bois, bonbonnière, bibelots, ... 06 07 62 16 34. Je me déplace sur appel

NIMES - VIDE MAISON. A vendre ... 06 19 43 06 28

Collectionneur Mmes achète Disque ... Tél. 06 41 34 97 02 ou mail ...

Bijoux, vêtements, mode, accessoires

Achète vêtements anciens avant 1970 : Pompier, Militaire, Agricoles, Overall, Chaussures ... Tél. 06 15 18 00 73

Particulier vend MONNAIES, BIJOUX, CARAFES, ... 06 26 26 77 34

Bricolage, jardinage

Part vend 6 m3 de bois mêlé ... 06 34 00 12 40 ou chez vous. Tél

Loisirs

Instrument de musique

COLLECTIONNEUR SÉRIEUX ... 06 16 16 16 16. Vous pouvez ... Se déplace gratuitement. 06 42 41 77 07

Art, collections et grands crus

ACHÈTE - Arts anciens Asie, Océanie, Afrique, Russie, Egypte. Mobilier toutes époques. Statues et bouddhas bronze. PAS SÉRIEUX S'ABSTENIR 06 67 78 14 55

ACHETE COLLECTIONS importantes ... 06 26 26 77 34. Expertise gratuite. 0 825 81 10 25.

Services

Travaux Maison extérieur

Part. DEBARRASSE gratuitement Maison, Cave, Grenier ... 06 70 26 87 16.

Troisième âge

Dame seule propose séjour court ou long pour personne(s) âgée(s). Maison ... 04 66 23 03 66.

Part. Dame expérimentée de 60 ans avec références garde personnes âgées 24/24 h, en échange de vos ... 06 77 75 32 18. Tarnaise. Tél : 07 77 75 32 18

VOUS recherchez une AIDE A DOMICILE ... 06 11 38 13 23. Vous avez ... Assemblages ... Tél : 06 11 38 13 23

Assemblages familiaux après ... 06 11 38 13 23

(FAR) Monsieur veuf 79 ans forme physique ... 06 11 38 13 23

ENCHÈRES MOBILIÈRES

S.C.P. Michel Quenin - Françoise Teurre
Huissiers de Justice associés
570, cours de Don-Bouton, KM Delta, BP 21302, 30016 Nîmes cedex 1
Tél. 04 66 36 01 46 - Fax : 04 66 21 80 00 - E-mail : huissier.gard@orange.fr
Site internet : www.huissier-gard.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
JEUDI 5 OCTOBRE 2017, à 10 heures

SA FERCO DEVELOPPEMENT
ROUTE DE BARJAC
« DERRIERE LA CAVE COOPERATIVE »
30760 SAINT JULIEN DE PEYROLAS

Cuves inox, Cuves fibre de verre et Cuves métalliques, lots de sacs charge lourde, Groupe Compresseur CIAT, Chaudière industrielle à gaz, Pompes, Compresseurs, Pressoir à raisins, Etuves, Mobilier de bureau...

Visite le jour même de 9 heures à 10 heures.

Frais de vente en sus 14,40 %.

Enlèvement immédiat après la vente.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'étude.

Tél. 04 66 36 01 46 / Fax : 04 66 21 80 00.

E-mail : huissier.gard@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MONTDARDIER (Gard)

Enquête publique unique sur le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art. L.111-22 du Code de l'urbanisme

Par arrêté en date du 29 septembre 2017, le président de la Communauté de Communes du Pays Vigan(s) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art. L. 111-22 du Code de l'Urbanisme, du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, par décision en date du 5 septembre 2017 complétée par décision du 25 septembre 2017, M. le Vice-Président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Alain de Bouard en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir les mardis, mercredis et vendredis de 14 heures à 18 heures.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Montdardier aux jours et heures suivants :

- le 17 octobre 2017, de 14 heures à 18 heures,
- le 25 octobre 2017, de 14 heures à 18 heures,
- le 3 novembre 2017, de 14 heures à 18 heures,
- le 17 novembre 2017, de 14 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance en mairie de Montdardier de l'ensemble des pièces du dossier. Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique en mairie de Montdardier aux jours et heures ci-dessus. Il sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays Vigan(s) à l'adresse suivante : www.cc-pays-vigan(s).fr

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la mairie de Montdardier, rue des Ecoles, 30120 Montdardier à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête. Elles pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante :

enquetepublique-carte-communale-montdardier@cc-pays-vigan(s).fr

En ce qui concerne ce dossier de carte communale, des informations pourront être demandées en mairie de Montdardier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Montdardier et sur le site internet www.cc-pays-vigan(s).fr pour y être lisibles à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique unique, le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art. L. 111-22 du Code de l'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations recueillies durant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation par délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Pays Vigan(s). Le projet de carte communale sera transmis à M. le Préfet du Gard pour approbation. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, M. le Préfet est réputé avoir approuvé la carte communale.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BRIGNON (Gard)

Prorogation de l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre de Protection Modifié

Par arrêté N° CJS.17 en date du 27 septembre 2017, Madame le Maire a ordonné la prorogation de l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre de Protection Modifié de la commune de BRIGNON d'une durée de 17 (dix-sept) jours consécutifs, soit jusqu'au 23 octobre 2017 à 12 heures inclus.

Les dossiers d'enquête seront déposés en mairie de BRIGNON jusqu'au 23 octobre 2017 à 12 heures inclus, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux indiqués ci-après :

du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures,

et qu'elle puisse consigner, éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit à la mairie, à l'attention du Commissaire Enquêteur, avant la clôture de l'enquête. Les dites observations seront alors visées et annexées au registre d'enquête.

Les dossiers d'enquête seront également mis à la disposition du public sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécialement pour cette enquête à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/439

Les dossiers d'enquête pourront être consultés pendant toute la période de l'enquête sur un poste informatique dédié situé dans la mairie de BRIGNON, 3, rue Frédéric Dramont – 30190 BRIGNON.

Chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions et contre-propositions, accompagnées ou non de pièces jointes sur le registre dématérialisé sur le site :

https://www.registre-dematerialise.fr/439

En complément des permanences mentionnées sur l'avis d'Enquête Publique du 8 août 2017, Monsieur Gérard BRINGUÉ, en qualité de Commissaire Enquêteur recevra les observations des intéressés en mairie de BRIGNON aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Lundi 16 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures,

Lundi 23 octobre 2017, dernier jour de l'enquête, de 9 heures à 12 heures.

Une réunion publique animée par le Commissaire Enquêteur se tiendra le 9 octobre 2017 au foyer à partir de 19 heures.

A l'issue de l'enquête et durant un an, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie ainsi qu'sur le site : http://www.registre-dematerialise.fr/439

Le Plan Local d'Urbanisme sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Des renseignements sur les projets peuvent être obtenus auprès de Madame Fabienne VEZON, Maire de BRIGNON, en mairie.

À BRIGNON, le 27 septembre 2017
Le Maire,
Fabienne VEZON.

NOUVEAU !
Retrouvez toutes vos annonces
légales & officielles
en ligne
sur
www.midilibre-legales.com
Sur internet

ANNONCES MIDILIBRE-ANNONCES.COM

midilibre.fr
mercredi 18 octobre 2017

AUTOMOBILES

VENTE

Camping-Cars/Caravanes

Mobil Home

12500 €

Gard - Promo mobil-home camping 4*. Chaud type : 7.50m2 sur emplacement camping ouvert à l'année 20min Grau du roi. Visites sur RDV 04 66 00 65 87 / 06 17 29 49 70 CAMPING MERIET CAMARGUE. 04 66 29 65 87

Auto achat

PARTI recherche tous types de VEHICULES OU UTILITAIRES, même en panne. Se déplace. Tél. 06 24 03 10 71.

Vous souhaitez répondre à une annonce par l'intermédiaire du journal, indiquez le numéro de l'annonce sur l'enveloppe. Nous pourrons alors transmettre votre courrier sur Fax et les candidatures sans avoir communiqué plus vite à l'entreprise.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Stages-Formation

APPRENDRE AUTREMENT EN LOZERE

Par la Formation continue

cfppa LOZERE

CS

Transformation et Commercialisation des produits fermiers

Etre Responsable de ses produits en :

- maîtrisant les procédés techniques et réglementaires
- choisissant sa stratégie commerciale

6 semaines en entreprise

15 semaines à temps plein en Centre de Formation site de Florac

FORMATION REMUNEREE

Recrutement le 20 Octobre et le 7 Décembre 2017 à Florac

epl.lozere.educagri.fr

DIRA - 2 Place de l'hermite BP 48 48400 Florac tel 04 66 65 61 61

Autres qualifications

LA MAROQUINERIE DU PUY RECRUTE 20 MAROQUINIERS H/F

(Aucune qualification requise)

La Maroquinerie du Puy est une manufacture de produits à très haut savoir-faire spécialisée dans la fabrication de sacs à main

Dans le cadre d'un très développement, nous recherchons non moins cent ouvriers pour un démarrage de formation le 8 janvier 2018. Nous offrons tout d'abord une formation indemnisée à nos ateliers suivie d'une évolution rapide vers un CDI.

Désireux d'exercer un travail manuel dans un univers où la qualité tient une place primordiale, vous vous proposons d'intégrer nos ateliers de maroquinerie au sein desquels vous effectuerez toutes les opérations de montage, de couture et de finition des articles.

Autonome, doté(e) de réelles aptitudes manuelles, vous êtes méthodique et organisé(e). Vous aspirez à un travail manuel de précision dans le respect de la qualité, des délais et des contraintes. Vos qualités humaines et relationnelles sont indispensables pour intégrer nos ateliers.

La flexibilité du nos horaires de travail en journée sur 4,5 jours par semaine permet de concilier au mieux vos responsabilités professionnelles et familiales. Vous bénéficiez d'une rémunération attractive, d'un remboursement partiel du pass navigo, d'une mutuelle performante, d'un restaurant d'entreprise et d'un bonus annuel en fonction de l'ancienneté.

Nous vous proposons de venir nous rencontrer lors d'une réunion d'information afin de vous présenter notre entreprise, notre métier et notre parcours d'intégration en examinant votre candidature (lettre de motivation + CV) par courrier à :

PÔLE EMPLOI LE PUY-EN-VELAY
5 rue Chevalier Saint-Jean,
43000 Le Puy-en-Velay ou par mail : maroquinerie.recrute.mendy@yahoo.fr
sous la référence 061BVMD

EMPLOI FORMATIONS

Emploi demandé

Bonnes mains cherche entretien, travail pour complément de revenu. Cuisine, plonge, etc. Toutes nouvelles propositions. 06 00 91 49 11

Homme sérieux recherche ENTREPRENEUR, aménagement, extérieur, remise en forme, maçonnerie, etc. Je connais (Pays Gard et Lozère). Tél 07 69 47 61 74

FEMME QUALIFIE cherche FM PLUS chez particulier pour travaux ménagers, prises en charge personnes dépendantes. Réglement CESU. Tél 06 45 43 29 19

MACON cherche travaux (plâtre, ravalement, peinture, dallage, pierre sèche...) chez particulier. Prix compétitifs. Paiement CESU. Tél 06 51 84 24 60

Vous souhaitez répondre à une annonce par l'intermédiaire du journal, indiquez le numéro de l'annonce sur l'enveloppe. Nous pourrons alors transmettre votre courrier sur Fax et les candidatures sans avoir communiqué plus vite à l'entreprise.

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens

Part. Vends petit chien de compagnie type Bichon Havanais mâle 20/03/2017 (34)Pézenas tél 06 12 52 17 75

Chats

Vous chercher un chat doux, câlin, joueur, vacciné ? Il est visible sur facebook / association pattes chaudes ou email photos. Livré à domicile sur toute la Languedoc Roussillon. Vous saurez. Tél 06 67 63 37 13

Perdu-Trouvé

VILLEMORTES

Part. Perdu le jeudi, toutes vitrines de 10 heures à 18 heures, chez chaussures dans la rue du port de LUNEL, dans la CENTRALE du mas de la tour, un gilet vert avec un sac à dos. Merci de le ramener ou de vous le voir ramener. 06 14 27 55 46

Vous souhaitez répondre à une annonce par l'intermédiaire du journal, indiquez le numéro de l'annonce sur l'enveloppe. Nous pourrons alors transmettre votre courrier sur Fax et les candidatures sans avoir communiqué plus vite à l'entreprise.

Contacts-Rencontres

Rencontres

Sylvie 1m70 aux formes généreuses, bien jour, tendresse partagée, est célibataire. Tél. 06 23 53 24 17 (RTI CAR - non surtaxé)

CÉCILIA 23 ans, recherche ses aventures érotiques et coquines. Pour écouter son histoire, téléphone au 08 05 69 11 64, Code histoire 0101. (ne-0,80€/mn).

100% MECS, 100% EFFICACE pour faire des rencontres avec des mecs dispo sur votre région. Mise en relation directe, pas d'inscription, anonyme Tél. 0899 10 00 20. (ne-0,80€/mn).

06 19 43 55 76. MON MARI EST ABSENT CETTE SEMAINE JE PEUX RECEVOIR HOMME COQUIN & JOUEUR (RTI CAR - non surtaxé)

MARION, 23 ans. Etudiante au droit de la région, beaucoup de temps libre, ch bon relation. Frolo et 06 et bon feeling au 0905 07 92 07 (RTI CAR - non surtaxé)

Chez Tom Sexy 45A un pot convivial vous propose des moments calins en toute discrétion Mobile : 06 21 45 01 52 (RTI CAR - non surtaxé)

MARIE, 32 ans. Infirmière à domicile. Envie de changement et de plaisir et de partage. La routine n'est pas mon style. Ecoute et coquine, elle cherche un bon feeling au 0905 69 40 24 (RTI CAR - non surtaxé)

Ch bella Métisse de 45A ch pour moments sensuels pour satisfaire vos envies. Photo sur demande. Tél au 06 21 45 01 52 (RTI CAR - non surtaxé)

COMPLICITE

Faites des rencontres de qualité avec des personnes de votre région.

Rencontres en toute discrétion et toute sécurité.

Demandez Mélanie au 04 60 92 61 32 ou 05 46 69 21 67 de 10h à 23h

Chez Tom Sexy 45A un pot convivial vous propose des moments calins en toute discrétion Mobile : 06 21 45 01 52 (TEL CAR - non surtaxé)

Mr cherche si jeune. 2400 sexomes 100% sans tél. pr rencontres sérieuses P & P sur la région. POINT RENCONTRES MAGAZINE Que quelques jours devant 0160 92 13 02 le* prefixe

Ch bella métisse de 45A ch pour moments sensuels pour satisfaire vos envies. Photo sur demande. Tél au 06 21 45 01 52 (RTI CAR - non surtaxé)

Anna Ma Maîtresse Bresilienne pr petit extra. Contact discret au 0695 07 96 29 (city 6,80 fixe)

Très belle femme Africaine 27 ans belles rondes fesses cherche H 30/50 ans de bonne moralité pour relation sérieuse, vie à 2. Faire à Mademoiselle Publicité 10 bd Jean Moulin 43000 Mende mon tél 4f, qui transmets.

Matrimonial Rencontre

fidelio
04 66 29 02 66
C'est du sérieux
fidelio-gard.fr

VIVRE A 2 POUR VIVRE HEUREUX ! Rencontres sérieuses depuis + de 40 ans. Envoi contact ! Informations 04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

fidelio-gard.fr

CHARS RAVISSANTE 1 CON RIEN MOUV et sa pas du rêve vous ne voulez le savoir, au gentilhomme vous lui chaud ou cle ? ouvre Vous ne voyez CHOCS. tél 04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

Avec plaisir des rencontres de qualité en toute sécurité

70 ANS et plus sur vos chemins ? Aligné Un monsieur, sans voyage, désirant Vie Après du 15 ans. 15/10 Oc. tél 04 66 29 02 66

Voyance

M. SAHOE MEDIUM

Aide au retour de l'être cher, santé, travail, chance. Résultat rétroactif. Paiement si satisfait. 06 05 92 31 18 99 54 26 69 76 (4229370726)

Antiquaire achète

Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...

☎ 06 80 66 30 57

yseculo@orange.fr - site : yves.seculo.free.fr

FLORINE KEIM

VOYANCE - MAGNETISME RETOUR D'AFFECTION RENCONTRES RAPIDES

reçoit tous les jours sur RDV 04 66 83 81 23 ou 07 84 03 96 15 (4229370711)

Christiane !

Médium de naissance

Une MEDIUM proche de vous

06 92 17 85 53

Mme Sarah DEGOUROUCHI

Une consultante précieuse, recherchée et écoutée. Apporte aspect et réconfort Voyance par téléphone Sans attente 7j/7 de 9 h à 21 h (uniquement par CB réseau)

04 67 30 87 32

www.degourouchi.com

Adeli 30001 de 2017 744

Nom Mare, astrologie, medium, magnétisme. Protection divine, spécialiste compatibilité amoureuse, passeur professionnel. RDV Alès 06 77 16 15 25 (3009 2229)

Amitiés-Sorties

H.D cherche amantes pour divertissements (F/couples). Envoi photo. Mieka 2 bd Jean Prouvère 66007 Perpignan cedex tél 150123

H. 65A, div., retraité, humoriste, jeune, 1m80, mince, sportif, sans charges, non fumeur, non buveur, travail, aimant animaux et nature, cherche rencontre F pas trop petite 60/65A, gaie, mince, chaleureuse, non fumeuse, pas indifférente relation sérieuse. Envoi photo Mieka 2 bd des Pyrénées, 66007 Perpignan Cedex tél 150123

Recherches de personnes

Pyrénées 2000 - Fil Ruma - Dans cadre vaste propose STUDIO indépendant + Bloc, toilette au rez-de-chaussée dans chalet en forêt, meublé, chauffé, TCE, grille, parking sous sous plexi, pelé, en hiver, 12 mois/ans présence sympathique et aide ménage (chatte 18 ans). 04 68 30 04 50 (matin)

Détente

NÎMES, jeune TRANS de 25 ans, sexy, blonde et à forte poitrine. Sans tabou. 06.09.91.40.33 (4217995533)

ALES, belle femme pulpeuse cherche pour un moment de détente 0678311407 (4229370474)

JESSICA Blues, j'ai un bon massage et de belles formes Magnifiques. Je vous reçoit sur Alès pour vous faire un sacré tabou. 0677413757 (4229370393)

NIMES (30) - Belle trans 24 ans, corps de rêve, forte poitrine naturelle, du passage pour un moment de détente inoubliable. Tél : 07 67 26 10 98 (4229370397)

***** NOUVEAU ***** Belle Chinoise (43). Diversas déliches Hygiène irréprochable. Je reçois sur Alès. Parking assuré. Tél 06 70 30 29 44. (5 2006 5116)

ALES Femme mûre, 43 ans, douce rapide blonde gentil, discrétion absolue, gorge en poitrine, bien naturel. 06 08 15 76 03 (4229370474)

ALES - TOP MODEL, 24 ans, très poitrine naturelle, sexy, du passage dans votre ville. Tél 06 41 47 91 81. (5 8165 4161)

NÎMES, Lina belle femme, chaude, bien poitrine, corps bien fait, reçois du lundi, pour une détente agréable. Hygiène et discrétion. 06 65 67 48 28 (4229370463)

ALES 24 ANNUS, pour moments de passion, moment de détente. Douce et chaleureuse, bien poitrine naturelle. Hygiène irréprochable. 06 00 23 65 81 (5 1765 6203)

Prix abordable COQUIN, sulfureuse, agréable. Belle PAUNINE, la cinquantaine, esp. relax de qualité, discrète et tarifs. Entre 9H et 20H. 06 63 51 69 53 (5 0000 0417)

Hypnose à tous prix d'Alès, différent sur vous, vous du corps et désirs, suggestion sur bases scientifiques. Discret, à un tarif raisonnable. 06 47 58 64 04 (4229370392)

Renoa - TRANS HAYFA. Une belle poupée blonde de 25 ans, sans tabou, pour un moment de détente. 06 43 67 60 46 (4229370457)

NOUVELLE à NIMES, CLARA, jeune blonde de 23 ans, vous reçoit pour un moment de détente et de tendresse. Tél 07 52 65 32 02. (5 1765 2047 0)

LA SIRÈNE

Modelage sensuel et érotique

Tél. 06 68 85 14 14

(5 3926 0351)

Dans la ville belle Belle TRANS "VALERIE" brésilienne, très féminine, 36 ans, très coquine sur Alès. 06 78 54 58 00 (4229370458)

Sur Monde MARINA 26 ans très belle Ile des Rêves, très gentille avec belle poitrine, vous propose massages détente du lundi au samedi dans appart très discret. 07 60 33 81 43 (5 1367 2702)

Nîmes, "Mina" belle Ile rêveuse, gentille et douce vous propose un modelage et détente. Tél. 06 20 19 09 25. (5 0955 0245)

SARYNE, belle trans italienne, 26 ans, très coquine, très poitrine naturelle. 06 29 60 01 62 (4229370375)

Belle femme indienne, "Aisha" pour un moment de détente sur Alès. Tél. 06 05 78 95 69. (5 1367 6411)

NIMES très belle TRANS, blonde, très sexy et coquine avec belle poitrine, vous attends pour un moment inoubliable. 06 46 55 44 01 (4229370474)

Charmante brune, belle poitrine, de passage sur Alès. Tél 06 75 69 91 43 (5 2006 6211)

Envie d'un moment de détente et de charme spécial pour la quiété, pas sal prêtez pour vous chouchouter. 07/7 de 10h à 19h. Tél. 06 29 22 25 90 (5 0000 4200)

Maison

Meuble, décoration et brocante

ACHÈTE

Violons 1000 €

Violoncelles 3000 €

Même à restaurer

SE DÉPLACE

Ne laissez pas vos violons s'abîmer

Tél 07 69 42 14 85

LUTHIER ACHÈTE

Violons 100 €

Violoncelles 300 €

minimum

Même en mauvais état

Même à restaurer

06.02.63.38.82

06.84.60.84.74

Collectionneur Hinos achète Disques 33 & 45 T, Vues Lines, Aquarelles, Cartes Postales Anciennes, BD, Bouteilles Vins Vieux, Vieilles Mannes et Cannes de Marque, Blue Jeans et Blousons 1930 à 1970, Vieux Jouets en connection complète. Ma déplace. Tél 06 19 76 06 83

Antiquaire montpelliérain achète

Importantes armoires, tableaux, sculptures bronze, pendules marbres et mobiliers anciens... Intérieurs restaurés

N° FIXE : 04 67 12 18 34

JE ME DÉPLACE

Part. Achète Violons anciens 1600 € violoncelles anciens 3000 € même en mauvais état ou cassés, grand amateur pouvant conclure immédiat contacter Mieka 2 bd des Pyrénées 66007 Perpignan Cedex tél 150123

Part. Tronone bar type bordelais avec 2 portes en bois et étagère pour les verres. Bon état. Prix négocié pour enlèvement 04 67 10 10 5 après 18 h ou 06 19 20 85 12

Loisirs

Art, collections et grands crus

Port à port. Vente très belle COLLECTION DE timbres. + de 50 000 classés. Monde entier. Urgent pas sérieux s'abstenir. AVOIR 11 06 67 75 17 25

Achète tous MILITARIAS : Casques, Sabres, Casques, Casques, Photos anciens. Nous sommes et Pendules, montres, bronze, Cartes et argent. 06 00 61 99 45

Part. Collectionneur achète couch vélos 1000 € velomoteurs 3000 € mini. Achat même en mauvais état, pas déplacé. 06 03 12 30 19

ACHETE COLLECTIONS importantes 1848/65, France et monde entier, VIEUX PAPIERS, BOUQUINS Religieux et Royaux, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04 66 42 16 55.

Services

Employé(e) de maison

A Canet d'Aude dame avec expérience garde à leur domicile personne âgée 24 heures sur 24. Logé nourrie rémunérée. Tél. 06 76 61 87 41

Travaux Maison extérieur

Nîmes - Nettoyage de jardins, abattage d'arbres et petite maçonnerie. Travail soigné. Tél 07 82 47 55 24

Part. DEBARRASSE gratuitement maison, cave, grenier, débrasse également par camion tout objets en bon état, travail soigné, sérieux et utile. Tél. 07 70 62 87 16

DEBARRASSE GRATUITEMENT MAISON DE LA CAVE AU GRENIER, ENTREPOT ATELIER MAGASIN JARDIN aux vehicules utilitaires. Rapide. Etudie propo. 06 33 61 27 16

Santé & bien-être

Je reçois des massages du BÉ FLUXO LOGIE sur Nîmes, bilan par une professionnelle en thérapie et relaxation, spécialiste en gestion du stress, burn out, sommeil, insomnie. Frais de Bilan Résultats Tél. 06 21 65 19 03

Cours et leçons

Part. Olivier Edouard vous propose des cours particuliers de dessin pour concours de la médaille Bugatti Fabrement aux ouvertures, rationnel vers cours de dessin. Cours possibilité en décalquant sur copie réalisant grâce à la dernière Bugatti en couple, soit sur à la maison vers cours sont adaptés à vous. 07 16 19 69 06

Troisième âge

Dame seule propose aide ou tenir compagnie personne âgée (sortie, soins hygiène, grand jardin et travaux. Plus accueil. Disponible mi-Nov. 06 60 61 46 76

Chercher retraité seule 80/85 ans, accepterait de vivre avec personne âgée, qui prend en charge tout : hygiène, nourriture, mais pas de carte (pas remplis pour son bien) pour compte adulte sur Uzès. Tél 04 66 03 16 47

Accueillants familiaux agréés par conseil départemental, propose place hébergement digne, 24 par jour, repas, hygiène, entretien. 06 10 27 61 34 / 01 30 10 72 59

(GARD) Monsieur seul 70 ans bien physique cherche gite à deux personnes mise 70 ans location gratuite villa meublée indépendante entrée présence + service gardiennage, entretien, conditions à définir ensemble. Ecrire à Mieka 2 Rd du Pyrénées, 66007 Perpignan Cedex tél 150123

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté du Préfet du Gard
MidiMédia Publicité
Tél 04.67.07.69.40 - Fax : 04.67.07.69.39
34138 - Saint-Jean-de-Védas cedex

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault, 334, allée Henri-Becquerel-Montpellier, informe de la succession de M. Roger ASSENAT, décédé le 25 juin 2015, à Alès (Gard). A défaut de compte de la succession qui sera adressée ultérieurement au Tél Hélionore : 0348303360.

AVIS

République Française
commission nationale d'aménagement commercial

La Commission nationale d'aménagement commercial,

VU le Code de commerce;

VU la loi n° 2014-626 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial;

VU la demande de permis de construire enregistrée en mairie de Villeneuve le 25 février 2017 sous le numéro PC 30352 17110002;

VU le recours exercé par la société « LEX », enregistré le 17 mai 2017 sous le numéro 3347701, dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial du Gard, en date du 5 avril 2017, concernant le projet d'extension de 556 m2 d'un supermarché « Carrefour » de 2 400 m2 portant sa surface de vente à 2 968 m2, à Villeneuve;

VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 8 septembre 2017;

VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 6 septembre 2017;

Après avoir entendu :

M. Sébastien de FAUMONT, rapporteur de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur;

Me Stéphane ENOMAS, avocate et Me Isabelle VINCENT, responsable expansion Sud Est de la société CSF;

Mme Isabelle RICHARD, commissaire du gouvernement;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 11 septembre 2017;

3347701

CONSIDÉRANT que l'extension permettra de conforter l'attractivité du magasin existant sans provoquer de désaffectation commerciale;

CONSIDÉRANT qu'une étude de trafic réalisée par le cabinet Ernis en juillet 2017 conclut à un impact très limité du projet sur la circulation; qu'aucun aménagement de desserte routière n'est nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'extension sera réalisée en continuité du bâtiment existant sur place sur un espace qu'elle va modifier l'organisation du site;

CONSIDÉRANT que la végétalisation du site sera légèrement réduite mais sera compensée par la plantation d'arbres de haute tige et d'arbustes permettant de mieux ensaisiner le bâtiment selon les recommandations de l'architecte des bâtiments de France;

CONSIDÉRANT qu'ainsi le projet répond aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du Code de commerce;

EN CONSÉQUENCE :

Votes favorables : 5

Votes défavorables : 4

Abstention : 0

rejette le recours formé;

émet un avis favorable au projet de la société « CSF » d'extension de 556 m2 d'un supermarché « Carrefour » de 2 400 m2 portant sa surface de vente à 2 968 m2, à Villeneuve (Gard).

Le président de la Commission nationale d'aménagement commercial
Michel VALDIGUIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MONTDARDIER (Gard)

Enquête publique unique sur le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art. L.111-22 du Code de l'urbanisme

Par arrêté en date du 29 septembre 2017, le président de la Communauté de Communes du Pays Vigan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art. L. 111-22 du Code de l'urbanisme, du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, par décision en date du 5 septembre 2017 complétée par décision du 28 septembre 2017, M. le Vice-Président délégué du tribunal de Nîmes a désigné M. Alain de Boustet en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir les mardis, mercredis et vendredis de 14 heures à 18 heures.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Montdardier aux jours et heures suivants :

- le 17 octobre 2017, de 14 heures à 18 heures,
- le 25 octobre 2017, de 14 heures à 18 heures,
- le 3 novembre 2017, de 14 heures à 18 heures,
- le 17 novembre 2017, de 14 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, chaque jour ouvrable consécutive en mairie de Montdardier de l'enquête des jours ouvrables. La durée peut également être consultée sur un poste informatique en mairie de Montdardier aux jours et heures ci-dessus. Il sera également déposé dans l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté des Communes du Pays Vigan à l'adresse suivante : www.ccpaysvigan.fr

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la mairie de Montdardier, rue des Ecoles, 30120 Montdardier à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête. Elles pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante :

enquete-publique-carte-communale-montdardier@ccpaysvigan.fr

Ensuite, les observations et propositions reçues par voie électronique seront déposées à la mairie de Montdardier et sur le site internet www.ccpaysvigan.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique unique le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art. L. 111-22 du Code de l'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations recueillies durant l'enquête et des conclusions du commissaire-enquêteur, seront soumis à l'approbation par délibération du conseil de communauté de la Communauté des Communes du Pays Vigan-Gard. Le projet de carte communale sera transmis à M. le Préfet du Gard pour approbation. Cet arrêté pourra être délibéré du deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, M. le Préfet est réputé avoir approuvé la carte communale.

ANNEXE 18

PAYS Viganais cévennes

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS VIGANAIS

Monsieur Roland CANAYER
Président de la Communauté de Communes
Président du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard
1er Vice-président du Parc National des Cévennes
Maire de Molières-Cavaillac

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Roland CANAYER, Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais certifie avoir affiché à la Maison de l'intercommunalité au Vigan sur les 2 panneaux d'affichage (intérieur et extérieur) en date du 29 septembre 2017 et sans interruption jusqu'au 19 novembre 2017 :

- **L'avis d'enquête publique unique sur le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme.**

L'enquête s'est déroulée du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus.

Fait à la Maison de l'Intercommunalité,
A Le Vigan, le 20 novembre 2017

Le Président,
Roland CANAYER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS
Siège Social MAISON DE l'Intercommunalité (Gard)

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais,
Maison de l'intercommunalité - 30120 Le Vigan Cedex
Tél : 04 99 54 27 00 - Fax : 04 99 54 27 35
Email : infos@cc-paysviganais.fr - Internet : www.cc-paysviganais.fr

MAIRIE
de
Montdardier
30120
Téléphone : 04 67 81 52 46

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je, soussigné, Daniel Carrière, Maire de Montdardier, certifie avoir affiché à l'intérieur de la mairie et à l'extérieur sur le panneau d'affichage du 29 septembre au 20 novembre 2017 :

L'avis d'enquête publique unique sur le projet de carte communale de Montdardier et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L111-22 du Code de l'Urbanisme.

L'enquête s'est déroulée du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus

Fait à Montdardier,
Le 24 novembre 2017
Le Maire,

MAIRIE DE MONTDARDIER (Gard)

ANNEXE 19

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

Enquête Publique Unique portant sur le projet de carte communale de la commune de Montdardier et sur la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'article L 111-22 du code de l'urbanisme

du 17 octobre au 17 novembre 2017

Procès Verbal de Synthèse

A la clôture de l'enquête publique le 17 novembre à 18 heures le commissaire enquêteur note qu'une observation a été portée sur le registre d'enquête publique par une personne qui s'est présentée lors d'une des permanences.
Deux observations et propositions ont été recueillies par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête publique. Ces 2 courriers ont été imprimés et portés dans le registre d'enquête.
La communauté de Communes du Pays Viganais, maître d'ouvrage du projet dispose d'un délai de 15 jours à compter d'aujourd'hui pour adresser au commissaire enquêteur ses remarques éventuelles.

Fait au Vigan en deux exemplaires

Le 27 novembre 2017

Pour la Communauté de Communes

Françoise VOLPILIERES

le commissaire enquêteur

Alain de BOUARD

Observations du Public

Observation N°1 : Monsieur Jean-Pierre JOURDAN représentant sa fille Véronique propriétaire au hameau de Navas (parcelles cadastrales E 487 et 488) demande pourquoi ces parcelles ne sont pas incluses dans la zone constructible dans leur totalité. Il constate que le document graphique ne permet pas de délimiter de façon précise la partie constructible des parcelles.

Observation N° 2 : Monsieur Bernard MAMALET a déposé le 6 novembre 2017 un ensemble d'observations/propositions sur l'adresse électronique dédiée à l'enquête. Ce texte est présenté dans l'annexe A.

Observation N° 3 : Monsieur Bernard MAMALET a déposé le 9 novembre un deuxième ensemble d'observations/propositions sur la même adresse électronique. Ce texte est présenté en annexe B.

Observations du Commissaire Enquêteur

Observations faites après prise de connaissance du dossier, visites des lieux, rencontre avec Monsieur Daniel CARRIERES maire de la commune, plusieurs élus municipaux, la secrétaire de mairie.

Le transfert de compétence

La date du transfert de la compétence « documents d'urbanisme » mérite d'être précisée. Une note de l'AMF (Association des Maires de France) datée du 17 février 2017 conseillait de ne pas intégrer dans les statuts des communautés de communes les compétences PLU, documents en tenant lieu et cartes communales avant le 27 mars 2017 (date prévue par la loi ALUR). Une intégration prématurée pouvant être source de contentieux et susceptible de fragiliser l'exercice ultérieur de ces compétences.

Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Conformément aux prescriptions de code de l'urbanisme (article L163-4) le projet de carte communale a été soumis pour avis à la chambre d'agriculture et à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). L'autorité environnementale a également été saisie du projet mais n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti.
Il est dommage que certains autres PPA intéressés par le projet n'aient pas été consultés pour avis. C'est le cas en particuliers du Conseil Départemental.

Hameau des Mattes

Dans son avis du 30 juin 2016, la CDPENAF donne un avis favorable au projet de carte communale sous réserve d'exclure de la zone constructible le secteur sud (secteur 6, hameau des Mattes) néfaste d'un point de vue paysager ainsi que le secteur 5 où est prévu un équipement public qui viendrait bloquer la vue sur le village.
Concernant le secteur des Mattes l'avis de la commission rejoint l'observation présentée par Monsieur Mamalet.
La chambre d'agriculture de son côté aurait souhaité que la partie ouest du hameau des Mattes soit préservée du fait de sa vocation agricole actuelle.

Dans sa réponse à la demande de dérogation aux règles d'urbanisme, le Préfet rappelle l'avis de la CDPENAF et juge regrettable de promouvoir le développement au hameau des Mattes.
De façon surprenante, le préfet donne néanmoins son accord pour déroger au principe d'urbanisation limitée pour les zones prévues par le projet de carte communale sans restriction pour le hameau des Mattes. Le statut de cette zone ne peut-il être revu ?

Parc photovoltaïque

Il s'agit du projet phare de la carte communale. La CDPENAF et la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites ont donné chacune un avis favorable au projet.
Le dossier présenté est très complet, le commissaire enquêteur n'a pas d'observation à formuler outre les demandes de précisions présentées par Monsieur Mamalet.

Eléments d'intérêt paysager et écologique

Le dossier présente 2 secteurs à protéger. Il s'agit d'une part d'un ensemble formant un bosquet dense et d'autre part d'une haie hébergeant notamment des érables de bonne taille.
L'article L111-22 du code de l'urbanisme permet d'identifier et de localiser de tels éléments et de définir, si nécessaire, les prescriptions de nature à assurer leur protection.
Le régime juridique associé à ces éléments est codifié par les articles R421-17 et 28 du code de l'urbanisme. Or ces articles ne considèrent que les constructions et non la végétation.
L'autorité compétente ne devrait-elle pas édicter des prescriptions particulières afin d'assurer la protection de ces éléments végétaux ?

❋ ❋
❋

ANNEXE A

Bernard MAMALET

Rue des écoles, Montdardier

(Rue du Romarin 26700 La Garde Adhémar)

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie de Montdardier

Objet : enquête publique carte communale

Monsieur,

Les observations et propositions que je souhaite porter à votre connaissance sont les suivantes :

1. Rapport de présentation Tome 1 :

Sécurité routière :

Il est écrit au § 2.2.2.3, page 31:

« *...aucun conflit voitures/piétons n'est à souligner*».

Certes, mais les piétons doivent se plaquer contre les murs pour laisser passer les voitures dans la Grand Rue !!!

Pourquoi ne pas classer, le conseil municipal en a la compétence, ce passage en « zone de rencontre » ?

Cette réglementation donne la priorité aux piétons : voir R.110-2 du code de la route et pièce jointe.

Archéologie : § 1.2.1 page 9 :

« *Le porter à connaissance de l'État ne fait pas mention de l'existence de vestiges archéologiques sur la commune, en l'absence de l'avis du Service régional de l'Archéologie* ».

A ma connaissance, il doit y avoir un dolmen écroulé au lieu dit Campoullas, en bordure de la D 413, au niveau du mas de Flouirac.

2. Rapport de présentation Tome 2 :

Extension zones urbaines

§ 1.3.1 page 10 :

« *Sur la base d'une hypothèse de 2,1 personnes par ménage à l'horizon 2030 (voir ci-dessus), l'accroissement prévisible de la population (+ 55 habitants) pourrait se traduire par un besoin de l'ordre de 26 résidences principales nouvelles :*
55 hab. / 2,1 pers./mén. = 26 log. »

Et 5 lignes plus loin :

> *« Une offre supplémentaire permettrait de répondre aux aspirations d'installation de résidences secondaires.*
> *On tablera à l'horizon 2030 sur un besoin global de l'ordre de 40 logements.* **»**

Hors réhabilitation du bâti ancien, quel est l'intérêt pour la commune d'avoir des résidences secondaires ? S'agit-il d'un besoin de 40 logements ou de 40 constructions ?

Passer allègrement de 26 à 40 logements me parait très hasardeux. En effet, d'une part la densité de 2,1 habitants par ménage est la densité actuelle, je pense que les ménages de nouveaux résidents seraient plutôt composés de 2,2 ou 2,3 personnes. D'autre part, 30 logements c'est 20% de plus que 26.
La traduction en foncier est détaillée au § 2.4.1.3 page 19 :

> *« Potentiel en renouvellement urbain :*
> *- capacité résiduelle : env. 3 log.*
> *- densification spontanée sur parcelles bâties : env. 5 log.*
> *- logements vacants réinvestis : env. 5 log.*
> *Potentiel en extension urbaine :*
> *- extensions urbaines : 18 à 20 log.*
> *TOTAL : 31 à 33 log. »*

Ill est prévu 8 logements sur les 1,3 ha route de Navas, soit 6 logt/ha, si on étend ce ratio aux 3,62 ha d'extension urbaine prévus dans la carte de cette même page, on retrouve bien une vingtaine de logements nouveaux possibles.

Comment ont été estimés le nombre de logements sur division parcellaire (5) et le nombre de logements vacants réinvestis (5) ?

En ajoutant les 3 logements de capacité résiduelle, le total devient effectivement 31 à 33.

Comment arrive t-on à 40 ?

Les Mattes

Je tiens à vous donner ma position sur le hameau des Mattes :
Ce groupe d'habitations n'est pas un hameau, il ne correspond pas à la définition donnée au *2.1.3.1 Tome 1, page 20 :*

> *« On entend par* ***hameau*** *un petit groupe d'habitations (une dizaine ou une quinzaine de constructions au maximum) … »*

Historiquement, avant les années 1990, il n'y avait qu'une seule construction dans la fourche D48 / D113, dénommée « La Cambuse » (voir en pj Photos ancienne 1964).

Puis la construction d'une première habitation (travers de la croix, en lisière de la forêt) a été autorisée (voir en pj Photos ancienne 1990), suivi d'une seconde. S'appuyant sur ces trois habitations, et souhaitant développer l'offre foncière, la commune a décidé d'urbaniser le secteur entre la RD 48 et la RD 113.

J'avais fait part dès 2011, à un élu de la commune, de ma surprise de voir l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur éloigné du village, en complète contradiction avec les lois SRU (2000) et ENE (Grenelle 2010), ceci pendant l'inscription du site au patrimoine mondial de l'Unesco !!!.
Je ne comprends toujours pas aujourd'hui comment les services de l'état ont laissé faire.

Je note la position de la commune au 2.4.1.2, page 17 :

> *« Au niveau du hameau des Mattes, une urbanisation à vocation résidentielle est en cours mais il n'est pas souhaitable de la renforcer. »*

Je propose d'être plus radical, de reclasser en zone N les parcelles non construites cadastrées :
- 971 et 975 pour non compatibilité avec les lois SRU et ENE et non respect de la volonté de protection des paysages maintes fois affichée dans le dossier.
- 249, partie nord pour non compatibilité avec les lois SRU et ENE et la protection des paysages et le risque aléa feux de forêt (voir carte page 92).

La centrale photovoltaïque

C'est un très bon projet, l'électricité d'origine photovoltaïque est une énergie totalement renouvelable, s'inscrivant dans les objectifs du « paquet climat-énergie » de l'Union Européenne.

La puissance installée 7 MWc, importante pour du photovoltaïque, mérite quelques observations :

Ces dernières années, RTE a supprimé plusieurs lignes HT à proximité du village, notamment autour de l'église, il serait regrettable d'en construire de nouvelles.

RP Tome 2 § 2.5.4 Page 33 : *« Le poste électrique le plus proche est à moins de 5 km. »*

Est-ce bien celui qui sera utilisé ?
Ou est-il situé ? dans la vallée de l'Arre, sur le Causse ?
Ou seront les lignes d'évacuation de l'énergie (7 MWc) ?
Lignes aériennes avec impact sur les paysages, ou enterrées ?

Evaluation environnementale T3.3 § 3.1.1.2 page 73 :

> *« La création d'un parc solaire, qui promeut les énergies renouvelables et permet de bénéficier de retombées fiscales pour la commune. »*

A-t-on une estimation se ces retombées fiscales ?
- Pour la commune
- Pour la communauté de communes

- Pour le département et la région

Observations diverses

- Sur le tourisme :

Le GR 7 ne traverse pas le village, il serait intéressant d'inciter les randonneurs à visiter le village par une signalétique appropriée face à l'église.

Y a-t-il une action possible auprès des propriétaires pour ouvrir le château au public ?

- Conduzorgues

Ce hameau est très éloigné de Montdardier, mais proche de Saint Laurent le Minier. Il est probable qu'il apporte plus de charges que de revenus à la commune.

Pourquoi ne pas initier une procédure de « modifications aux limites territoriales des communes » prévu par le CGCT article L. 2112-2 ?

La limite Montdardier – St Laurent est à 300 m de Conduzorgues (pont sur la Crenze au lieu-dit La Planque).

Je vous prie d'agréer, Monsieur mes respectueuses salutations.

La Garde Adhémar le 6/11/2017

Bernard MAMALET

ANNEXE B

Rue des écoles, Montdardier

(Rue du Romarin 26700 La Garde Adhémar)

Mairie de Montdardier

Objet : enquête publique carte communale, courrier N°2

Monsieur,

Les observations et propositions concernant le projet de carte communale que je souhaite porter à votre connaissance sont les suivantes :

1. Avis des PPA : Article L163-4

« La carte communale est soumise pour avis à la chambre d'agriculture et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime. »

Je n'ai trouvé ni l'avis de la chambre d'agriculture ni celui de la CDPNAF, ou dois-je chercher ?

2. Fermeture des Paysages

RP T 3.1 § 9, page 62

Je peux témoigner de la fermeture des paysages et de l'avancée de la forêt, sur la RD 113 (route de St Laurent) depuis le village jusqu'à l'accro-branche et dans la vallée de la Glèpe, ainsi que le long de la D48 (vers Le Vigan) entre le village et la station d'épuration.

Peut-on demander à la commune un plan d'action dans le sens du dernier paragraphe de ce chapitre ? *« Il serait donc intéressant d'ouvrir à nouveau ces milieux…..Une mise à disposition du foncier communal…. Une sensibilisation auprès des privés…. »*

3. Densité urbaines

Il est rappelé au RP T3.3 page 11 :
Montdardier : ouverture à l'urbanisation de 3,62 ha pour 33 logements (soit 9 log/ha)
Navas : ouverture à l'urbanisation de 0,29ha pour 7 logements (soit 24 log/ha)

Quelle est la justification de ces différences de densité ?

4. Réseau d'eau potable :

RP T 3.3 § 2.3.2.1.1 page 19
Le besoin en eau potable est estimé en 2031 à 97 m3/j, la capacité nominale est de 200 m3/j.

Il est écrit *: « Le réseau d'eau doit donc être adapté au projet de la commune »*

N'est-ce pas plutôt : « Le réseau d'eau EST adapté au projet de la commune » ?

5. Incidence du projet photovoltaïque sur les paysages

RP T3.3 § 2.3.5.1.3 page 58, sur les enjeux paysagers :

« A une échelle rapprochée :

Hameau de Navas *Enjeux nuls*
Commune de Montdardier *Enjeux faibles*
…….
La Pilonnerie *Enjeux faibles GR7 et GR de Pays Tour du Viganais*
Enjeux forts »

Il serait intéressant de qualifier ces enjeux depuis :
- Les chemins de la forêt de la Tude ,
- Les rochers de la Tude
- Le Pic d'Anjeau

Quel est le devenir des zones de carrière en fin d'exploitation :
- Laissées en l'état ?
- Abandonnées, surveillées ?
- Revégétalisées ?
- Autre activité (ISD) Installation de Stockage de Déchets ?
- Centre de loisirs (pistes pour engins motorisés, stand de tir sportif, …)
- ……

6. Pollution des sols

RP T3.3 § 2.3.8.1.1, page 63
Il est écrit :
« Sensibiliser les nouveaux arrivants au tri sélectif des déchets ».

Je propose de modifier la phrase :
*« Sensibiliser **les résidents et** les nouveaux arrivants au tri sélectif des déchets »*
En effet : est-on certains de la qualité de la collecte des OM dans les fermes isolées (Campels, la Pilonnerie, …) ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

La Garde Adhémar le 12/11/2017

Bernard MAMALET

ANNEXE 20

PAYS Viganais cévennes

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS VIGANAIS

Monsieur Roland CANAYER
Président de la Communauté de Communes
Président du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard
1er Vice-président du Parc National des Cévennes
Maire de Molières-Cavaillac

Monsieur Alain DE BOUARD
Commissaire enquêteur
35, Chemin d'Aiguebelle
30260 LIOUC

Pôle Urbanisme ADS
N/Réf : 17CCURBA028/FV/DF
Objet : Observations au commissaire enquêteur

Affaire suivie par Françoise VOLPILIERE
Tel : 04.99.54.27.38
f.volpiliere@cc-paysviganais.fr

Le Vigan, le 5 décembre 2017

Monsieur,

Faisant suite à vos observations annexées au procès-verbal de synthèse en date du 27 novembre 2017, je vous fais part, par la présente, des remarques de la Communauté de Communes du Pays Viganais en la matière.

Concernant le transfert de compétence Urbanisme à la Communauté de Communes :
La date du transfert de compétence PLU et documents en tenant lieu, à la Communauté de Communes est le 1er janvier 2017 conformément à la modification des statuts approuvée le 30/12/2016 par Monsieur le Préfet du Gard.

Concernant la consultation des personnes publiques associées :
La procédure prévue par l'article L 163-4 du Code de l'Urbanisme a été pleinement respectée.

Concernant le Hameau des Mattes :
La collectivité n'envisage pas de revoir sa position concernant le hameau des Mattes tel qu'il figure dans le projet soumis à l'enquête publique.

Concernant le parc photovoltaïque :

1/ Sur la puissance du parc solaire et le raccordement :
La puissance du parc photovoltaïque sera plutôt de 5,2 MWc environ (et non de 7 MWc comme indiqué).
Le raccordement est prévu au poste électrique d'Avèze.
Les études techniques et financières complètes du raccordement sont réalisées par ENEDIS (ex-ERDF) une fois le permis de construire obtenu. C'est la loi et non à l'appréciation de l'opérateur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans les études d'impact, les informations sur le raccordement ne sont pas détaillées.

Cependant, nous connaissons la situation des ouvrages électriques du RTE (mais pas d'ENEDIS – sauf les lignes de visu) et leur capacité d'accueil électrique. Nous fondons donc notre analyse du raccordement (son cheminement et son coût) sur ces données publiques.

C'est en quelque sorte le scenario le plus pessimiste qui est envisagé. Si lors de l'étude précise sur le raccordement, ENEDIS nous indique une solution de raccordement plus proche et moins coûteuse, elle sera adoptée.

Sur la base des informations connues à ce jour, il est donc envisagé un raccordement au poste source d'Avèze situé à environ 5 km de notre site par la voie publique si nous pouvons emprunter les chemins les plus courts. Sinon, nous prendrons le cheminement par la route principale (RD 48) qui est plus longue (9 km environ).
Le chantier de raccordement est réalisé par ENEDIS, le long de la voirie publique, et en souterrain. Il n'y aura donc pas de lignes aériennes supplémentaires ni à l'intérieur ni à l'extérieur du parc solaire.

2/ Sur les retombées fiscales pour les collectivités (sur la base d'un projet de 5,2 MWc) :
La fiscalité locale se décompose en 2 grandes sources pour les collectivités. La commune bénéficie de la taxe sur le foncier bâti sur la durée du projet et la taxe d'aménagement (pour la 1ère année d'exploitation). La Communauté de Communes, le Département et la Région se répartissent la CFE.

- pour la commune :
  - taxe d'aménagement : 15 000 € (la première année d'exploitation)
  - taxe sur foncier bâti : 4 500 €/an
- pour la Communauté de Communes du Pays Viganais : 36 500 €/an
- pour le Département : 33 000 €/an
- pour la Région : 3 300 €/an

En outre, la commune aura des retombées provenant de la redevance locative puisqu'elle est propriétaire d'une partie des terrains où se fera le parc solaire.

3/ Sur les enjeux paysagers :
Les enjeux paysagers ont été évalués dans le cadre de l'étude d'impact qui a produit une étude paysagère complète à différentes échelles (éloignées et rapprochées).
Sur l'échelle éloignée, 16 points de vue ont été choisis avec pour conclusion des enjeux nuls du fait de la distance voire de l'absence de vues directes.
A l'échelle rapprochée, 12 vues ont été choisies avec pour certaines des enjeux qui ont été analysés, notamment dans le cadre du passage du projet devant la CDNPS (Commission Départementale Nature Paysage Site). Les membres de la Commission sont venus à l'invitation de Monsieur le Sous-préfet sur le terrain afin de voir sur site les différents points de vue avec enjeux. La CDNPS a ensuite délivré un avis favorable au projet considérant que les enjeux étaient acceptables. Il n'y a pas eu de remarques sur la méthode employée et le nombre de points de vue analysé.
Une vue depuis le chemin de la Tude a été étudiée (sur les premières pentes de la forêt Domaniale). Les enjeux depuis les Rochers de la Tude ou le Pic d'Anjeau (plus éloignés) n'auraient pas apporté d'indications supplémentaires. Le bureau d'études spécialisé en paysage ayant conduit l'étude ne l'a pas jugé nécessaire.

<u>Concernant les éléments d'intérêt paysager et écologique :</u>
Le dossier présente deux secteurs à protéger en raison d'éléments végétaux : un îlot boisé (fiche 1) et une haie (fiche 2).
Sur les deux secteurs, l'un (fiche 2 : haie boisée) se situe en zone classée non constructible de la carte communale et le second en zone constructible.
Pour ces 2 îlots, nous nous proposons de prévoir lors de l'adoption de la carte communale, une prescription de nature à assurer leur protection de type :

« Les arbres, haies et alignements d'arbres protégés repérés sur le document graphique au titre de l'article L 111-22 du CU doivent être conservés, à l'exception des cas suivants :

• L'abattage d'un arbre repéré est autorisé si son état phytosanitaire représente un risque pour la sécurité des biens et des personnes, à condition qu'il soit remplacé par un plant de même essence.

• La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée pour la création d'un accès indispensable à une parcelle ou l'aménagement d'un carrefour existant, à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux patrimoniaux et paysagers du site.

La taille de haies sera menée de façon à donner une cohérence continue dans le traitement de la lisière tout en évitant une monotonie linéaire. Il est ainsi préconisé de mener une taille d'entretien raisonnée visant à conserver la forme naturelle des arbres et arbustes.

A ces préconisations s'ajoutent des précisions quant au mode de répartition des espèces végétales en cas de replantation, afin d'éviter la répartition strictement répétée des espèces, il s'agit de choisir au hasard la répartition des espèces plant par plant ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MIGANAIS
Siège Social MAISON DE l'Intercommunalité (Gard)

Roland CANAYER,